



ACTUALITÉS Hydro
ne pourra hausser ses
tarifs le 1^{er} avril A 3

ARTS ET VIE
Chéri, appelle
le gardien! B 1

LE QUOTIDIEN DE LA CAPITALE

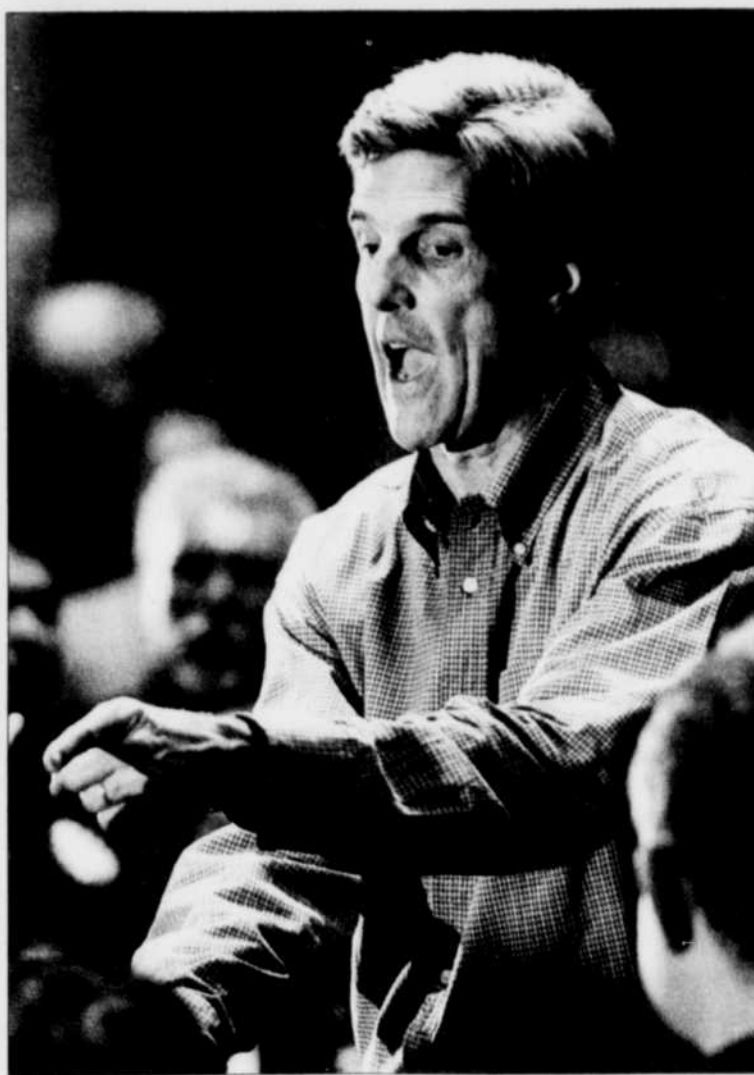
LE SOLEIL

www.cyberpresse.ca

• QUÉBEC, LE MARDI 27 JANVIER 2004



Howard Dean et John Kerry en pleine action hier au New Hampshire. Les sondeurs donnent l'avance à ce dernier mais ne s'entendent pas sur les écarts.



SÉROPOSITIVITÉ Les médecins devront divulguer leur état

Mais l'information
restera à l'interne
et confidentielle,
avertit Couillard

SYLVAIN DESMEULES
Collaboration spéciale

■ BAIE-SAINT-PAUL — Le ministre de la Santé et des Services sociaux, Philippe Couillard, a finalement réagi aux événements qui ont secoué l'hôpital Sainte-Justine. Comme tout le monde, il dit comprendre la détresse des patients concernés. À l'avenir, il veut imposer la divulgation obligatoire à l'interne, mais refuse d'envisager le dépistage systématique du VIH et autres maladies contagieuses.

«D'abord, comme Québécois et comme parents, on peut certainement comprendre l'inquiétude des parents dont les enfants sont sur la liste actuelle et qui devront avoir des tests. Ce qui est quand même rassurant dans cette période

Voir MÉDECINS en A 2 ►

À LIRE AUSSI :
■ Comment la D^{re} Di Lorenzo a été contaminée Page A 3



«Nous innovons sur le plan international; il n'y a pas beaucoup de juridictions dans le monde qui ont vraiment tranché sur la question», explique le ministre Couillard.

PRIMAIRE DU NEW HAMPSHIRE Un détour par l'Irak pour le sprint final

RICHARD HÉTU
Collaboration spéciale

■ KEENE, New Hampshire — Un vétéran du Viêt-nam, se disant «très horrifié» du vote du sénateur John Kerry en faveur de la guerre en Irak, a demandé au candidat présidentiel de s'expliquer, hier après-midi, dans un auditorium du Keene State College, dans le sud-ouest du New Hampshire.

Dean se
moque du
jugement
de Kerry
en politique
étrangère

Kerry s'est expliqué, disant que son vote n'était «pas spécifiquement pour la guerre, mais pour un processus» qui forcerait Saddam Hussein à reconnaître les inspecteurs de l'ONU en Irak. Il croyait que le dictateur de Bagdad possédait des armes de destruction massive.

«Le président Bush avait promis d'aller devant l'ONU, de mettre en place

une vraie coalition internationale et de n'utiliser la force qu'en ultime recours. Il a brisé chacune de ses promesses. Il s'est précipité dans la guerre», a dit le sénateur du Massachusetts, favori pour remporter ce soir la primaire du New Hampshire, test clé dans la course à l'investiture démocrate pour l'élection présidentielle de novembre.

La réponse a semblé satisfaire le vétéran, qui a levé un pouce en direction de Kerry. Mais l'ancien gouverneur Howard Dean n'a pas été aussi complaisant. Au dernier jour de la campagne, l'ex-favori s'est porté à l'attaque en critiquant le «jugement» du sénateur du Massachusetts en matière de politique étrangère.

«Il a voté non à la guerre du Golfe en 1990 et il a voté oui à la guerre en Irak en 2002. Je pense que ça aurait dû être l'inverse. Où était Kerry quand George

Bush disséminait sa désinformation?» a demandé Dean, hier matin, lors d'un petit déjeuner dans un hôtel de Nashua.

Comme vient de le confirmer l'inspecteur américain David Kay, aucune arme de destruction massive ne se trouvait en Irak au moment de l'invasion américaine.

Candidat antiguerre, Dean n'a pas abandonné l'espoir de coiffer Kerry au fil. Les électeurs du New Hampshire ont la réputation de changer d'idée à la dernière minute. Et l'ancien gouverneur du Vermont semble s'être remis de sa contre-performance et de son discours guttural de l'Iowa, où il a terminé au

Voir IRAK en A 2 ►

À LIRE AUSSI :
■ L'affaire Kay embarrasse Page A 12

Soldat canadien tué à Kaboul

KABOUL (AFP et AP) — Un soldat canadien de la Force internationale d'assistance à la sécurité a été tué et deux autres blessés ce matin à Kaboul dans un attentat suicide, a indiqué à l'AFP un officier canadien.

Voir CANADIEN en A 2 ►

Après Bush et Gates, Charest victime de «Google bombing»

MICHEL CORBEIL
MCorbeil@lesoleil.com

La blague a envahi bien des ordinateurs. Tapez «mouton insignifiant» sur le moteur de recherche Google. Quel site apparaît le premier? Celui de Jean Charest. Précisons, le site officiel de Jean Charest à l'Assemblée nationale. Enfer et mystification!

Les souverainistes la trouvent bien bonne. Tellement que certains ont contacté LE SOLEIL pour s'en amuser.

Que se passe-t-il? La biographie du premier ministre du Québec ne contient évidemment nul part les mots «mouton» et «insignifiant».

Ce qui se passe, c'est que Jean Charest a été la victime d'internautes astucieux. En jouant sur une association rare de mots-clés, souvent en utilisant des «blogues» — des sites Web personnels —, des internautes amènent Google à mettre en tête de liste de la recherche une... tête de Ture, désignée par leurs bons soins.

Ça devrait le consoler. Le chef du Parti libéral du Québec a subi la même médecine que le président américain George W. Bush. Le New York Times rapportait récemment qu'en écrivant les mots «miserable failure», Google vous menait directement à la Maison-Blanche, à Washington,

Voir CHAREST en A 2 ►

«Triste et déprimant le jour, lugubre le soir»

La Commission de la capitale nationale dresse un portrait peu flatteur du campus de Laval

PIERRE ASSELIN
Passelin@lesoleil.com

Le campus de l'Université Laval a besoin d'un sérieux lifting, selon la Commission de la capitale nationale (CCNQ). L'ensemble est «éparpillé, inhumain, triste et déprimant», et il faudra des investissements majeurs pour corriger la situation.

La CCNQ est l'un des 40 organismes ou individus à avoir présenté un mémoire en prévision des audiences publiques que tiendra la Commission d'aménagement de l'Université, qui doit mettre à jour le plan directeur d'aménagement élaboré il y a près de 50 ans.

«C'est un diagnostic, on décrit ce qu'on voit sans complaisance, indiquait Serge Filion, directeur de l'amé-



La CCNQ rêve néanmoins de faire de Laval un des plus beaux campus au pays.

nagement à la CCNQ. Mais on le fait d'un point de vue constructif. Notre souhait est de faire de Laval un des

plus beaux campus au Canada.»

Le moins qu'on puisse dire est que le mémoire trace un portrait peu flatteur

du campus, décrit comme «inachevé, éparpillé et à l'abandon».

«L'absence d'humanité est ce qui caractérise sans doute le plus le campus de l'Université Laval. Triste et déprimant le jour, lugubre le soir, le campus actuel ressemble davantage à un complexe industriel froid et déprimant», observe la commission dans son document.

Les bâtiments sont de bonne facture, mais anonymes, sans identité et repliés sur eux-mêmes, peut-on également lire. Les espaces publics sont absents, ou alors médiocres. Les boisés sont remarquables, mais laissés à eux-mêmes, les stationnements sont désordonnés et omniprésents.

Voir CAMPUS en A 2 ►

SOMMAIRE

Actualités	A 3	Économie	C 1
Agenda	B 6	Editorial	A 14
Arts et vie	B 1	Le monde	A 12
Bourses	C 4	Petites annonces	S 12
Bridge	S 15	Québec / Canada	A 10
Capitale et régions	A 8	Sports	S 1
Décès	C 6	Statistiques	S 6
Divertissements	B 7	Télévision	B 2

LA MÉTÉO

Maximum -15, minimum -22

Généralement ensoleillé. Détails page S 16.

Accumulation de neige (avant hier)

Ce mois-ci: 35,7 cm Lan dernier: 38,6 cm

Cet hiver: 179,9 cm L'hiver dernier: 131,7 cm

QUÉBEC,
108^e ANNÉE, N° 29
FLORIDE, 1,75 \$ US
MONTREAL
OTTAWA 87¢
PLUS TAXES



65¢ PLUS TAXES

DEMAIN DANS LE SOLEIL

Manuel du plus sot



Le Manuel du puceau est un petit guide à l'usage des adolescents pressés. Après un bref rappel du paradis perdu, il raconte une longue descente aux enfers. «En même temps que ton visage se couvrait de boutons et que ta voix devenait insupportable, un nouveau sentiment s'est développé en toi : «Je veux coucher avec des femmes !»... Dans le cahier Arts et Vie

La primaire du New Hampshire



Le sénateur du Massachusetts, John Kerry, semble avoir pris une légère avance sur ses adversaires, mais la course à l'investiture du parti démocrate américain reste serrée et imprévisible, alors que se tient aujourd'hui la primaire du New Hampshire. Dans le cahier Actualités

POUR NOUS JOINDRE

Abonnements	686-3344
	1-866-686-3344
Carrières et professions	686-3270
Petites annonces	844-4444
Promotion	686-3342
Publicité détaillants	686-3435
Publicité générale	686-3270
Rédaction	686-3394
Renseignements	686-3233

LE SOLEIL

LE SOLEIL, une division de 3834310 Canada Inc., est publié et édité par LE SOLEIL, 925, chemin Saint-Louis, case postale 1547, succursale Terminus, Québec (Québec), G1K 7J6. LE SOLEIL est imprimé au 5000, rue Hughes-Rand, bureau 4, à Québec (Québec), G2C 2B4, par Transcontinental de la Capitale, une filiale de Transcontinental Inc., 1, place Ville-Marie, bureau 3315, Montréal (Québec), H3B 3N2.

Envoi de publication - Numéro de convention 0470198. Seule la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL. ISSN 0319-0730

LES SUITES

CHAREST

Suite de la Une

sur la page Web du président des États-Unis d'Amérique.

« Ah, ils l'ont fait », laisse entendre avec un rire Éric Baillargeon, un spécialiste du marketing Web qui ne connaît pourtant pas les auteurs de la supercherie. « Elle est bien bonne, apprécie le spécialiste. Je me doutais que ça arriverait au Québec. »

Cette forme de dérive informatique, c'est du « Google bombing », explique l'expert, joint à Montréal. Parce que la technique s'appuie sur ce moteur de recherche, tout comme elle se sert aussi des systèmes qui reçoivent les résultats de Google, comme Yahoo ou la Toile du Québec.

L'idée est assez simple. Un internaute se sert d'un blogue. Il y met des mots dont la combinaison est inusitée. D'autres l'imitent. Tous ces petits sites pointent vers une même page, une même cible — dans le cas présent, Jean Charest. Ces petits sites sont souvent mis à jour par les moteurs de recherche. L'algorithme de classement Google fait le reste.

Éric Baillargeon confirme que les politiciens servent particulièrement de cible aux tireurs informatiques. « Mais il y a aussi des grandes compagnies » et des hommes d'affaires qui se retrouvent dans la mire.

Selon le *New York Times*, la première « bombe Google » a explosé à la figure de Bill Gates. En épelant, en anglais, « plus diabolique que Satan lui-même », la page d'accueil de Microsoft, dont M. Gates est le grand patron, surgissait, en premier.

M. Baillargeon rapporte qu'aux États-Unis toujours, l'expression « moins de 18 » ans, qui se retrouve sur les sites pornos, fait apparaître dans les premières positions la très familière et prude Disney.

Chez nos voisins du sud, la charge contre George Bush a entraîné une contre-attaque. Le cinéaste Michael Moore, adversaire irréductible de M. Bush, l'ancien président Jimmy Carter, et Hillary Rodham Clinton, la femme de l'ex-président Bill Clinton, se sont approchés de la première position du républicain Bush via le même « misérable failure ».

RIPOSTE DU CABINET?

Au cabinet de Jean Charest, le directeur des communications est au courant « de cette blague de mauvais goût. On s'informe si on peut défaire ça, poursuit Christian Lessard. Mais je pense qu'il n'y a peut-être pas de recours. »

Les libéraux pourront toujours se consoler du malheur des autres. La semaine dernière, l'équipe du bimestriel indépendantiste *Le Québécois* s'est dite victime de piratage par des fédéralistes. Dans un message dans Internet, le directeur du journal, Patrick Bourgeois, a dénoncé le fait que des « hackers » ont détruit à distance des fichiers sur les disques durs de son ordinateur et ceux de deux collaborateurs.

« Avant de connaître ses problèmes ultimes, l'ordinateur de Patrick Bourgeois ne fonctionnait plus qu'avec un clavier canadien-anglais ! Impossible à partir de cet instant de réinstaller un clavier canadien-français. »

Selon le communiqué, il est possible que l'affaire donne lieu « au dépôt d'une plainte au département des crimes informatiques de la Sûreté du Québec ».

cyberpresse.ca/soleil

Cliquez sur l'hyperlien en haut à droite

« Plus de SOLEIL dans Cyberpresse »

cyberpresse.ca/soleil

Résultats	
Tirage du 2004-01-26	01 03 10 12 19 21 22 23 24 28 32 40 45 49 52 55 62 65 67 68
Tirage du 2004-01-26	584 8804
Tirage du 2004-01-26	NUMERO 411816

Si vous n'avez pas de problème de jeu

CAMPUS

Suite de la Une

« Rien n'est véritablement porteur de messages humanitaires ou sociétaux sur le campus », écrivent encore les auteurs, qui ne se découragent pas pour autant.

« Nous rêvons de pouvoir créer ensemble un milieu de vie exemplaire où toutes les disciplines collaboreront à l'édification d'une architecture, d'un urbanisme et d'un paysage remarquable... »

La Commission avance plusieurs idées pour corriger la situation, mais le premier geste à poser, selon l'organisme, c'est de doter le campus d'une place publique ou d'une grande agora entourée de fonctions centrales de vie et d'animation. Cette place devrait être aménagée dans le voisinage des deux tours, qui deviendraient des repères.

Serge Filion est lui-même diplômé de Laval. Il a visité d'autres campus au Canada, et Laval, déplore-t-il, souffre de la comparaison. « Les autres campus sont très paysagés. À Simon Fraser par exemple, il y a deux jardins botaniques à travers le campus. Laval a des points forts, des bâtiments qui témoignent de différentes époques en architecture, mais il n'y a pas de lien entre les morceaux. »

Il applaudit l'initiative de la Commission d'aménagement. « On était très heureux de faire cette réflexion. Laval est l'un des sites emblématiques de la capitale, nous avons hâte de voir les autres mémoires. »

Les audiences publiques se dérouleront du 17 au 24 février, et plusieurs groupes souhaitent se faire entendre.

Le sort des boisés du campus fait par exemple l'objet de quelques mémoires soumis par des professeurs et des étudiants. Louis Bélanger, professeur d'aménagement intégré des forêts, déplore dans le sien que le mandat de la Commission ne fasse aucune référence à l'aspect environnemental et voudrait que le plan directeur reconnaisse des boisés protégés, qui seront préservés à long terme.

MÉDECINS

Suite de la Une

d'incertitude, c'est que l'ensemble des données scientifiques dont nous disposons partout dans le monde nous amène à conclure que les risques d'avoir été contaminé par le médecin dont il est question sont excessivement faibles. Il est raisonnable de prévoir que le résultat des tests sera négatif selon toute probabilité pour la majorité des gens », ont été les premiers mots du ministre.

Pour M. Couillard, qui rentre de vacances, la mise en place d'un mécanisme obligatoire de divulgation à un établissement et un suivi rigoureux vont de soi, mais il prévient que la tâche est ardue. « Soyons conscients que nous innovons sur le plan international, il n'y a pas beaucoup de juridictions dans le monde qui ont vraiment tranché sur la question », dit-il, rejetant le dépistage systématique, « insoutenable sur le plan éthique ».

LA LOI RÉVISÉE

Le Collège des médecins et la Direction de la santé publique ont déjà amorcé des travaux de révision de la réglementation sur l'état de divulgation de la contagiosité des médecins, des travaux dorénavant placés en mode accéléré depuis que le cas de la D^{re} Di Lorenzo est connu. Rappelons que la chirurgienne séropositive a opéré 2614 patients que Sainte-Justine retrace présentement afin de leur faire passer un test de dépistage du VIH.

« Ce qui est en cause ici, si on analyse le cours des événements, c'est le processus de divulgation dans l'établissement et je pense que M. Charest y faisait allusion hier. Il s'agit de voir comment encadrer la divulgation dans les cas de contagion potentielle telle que la séropositivité ou d'autres maladies au niveau de l'établissement, pour qu'il soit au courant et s'assure que les procédures appropriées sont suivies », précise le ministre Couillard, ajoutant qu'il parlait de divulgation non publique.

CANADIEN

Suite de la Une

Les trois soldats patrouillaient dans un quartier du sud-ouest de la capitale, lorsqu'un homme s'est approché d'eux avec une ceinture d'explosifs qu'il a fait sauter, a indiqué cet officier sur les lieux de l'attentat.

Les trois soldats ont été évacués par hélicoptère. Les restes du kamikaze, dont sa tête détachée du corps, étaient encore visibles sur les lieux de l'explosion, a constaté l'AFP.

Un haut responsable de la police afghane a confirmé l'information, mais fait état d'un soldat canadien tué et de trois blessés.

Selon le numéro deux de la police de Kaboul, le général Khalil Khan, « neuf passants ont été blessés dans l'explosion, tous sont de nationalité afghane. Ils ont été transportés à l'hôpital, l'un d'entre eux, très légèrement touché, n'y est resté que quelques minutes ».

Ali Jan Askaryar, chef de police dans le district ouest de Kaboul, a pour sa part raconté que les soldats canadiens participaient à une patrouille à bord de trois véhicules lorsque l'attaque s'est produite.

« Quand les véhicules ont ralenti pour passer sur une bosse, un terroriste a sauté sur l'un des véhicules et s'est fait exploser », a précisé le chef Askaryar.

Est-ce que dorénavant les patients devraient être au courant de la maladie d'un médecin qui les opère? Là-dessus, le ministre Couillard a été prudent, alléguant que cela posait des problèmes de confidentialité et de charte des droits plus complexes que la question elle-même. « Cependant, il me semble qu'au minimum, l'établissement devrait être avisé de cet état de chose et qu'un suivi très rigoureux devrait être fait », a-t-il répété.

IL A OPÉRÉ DES SÉROPOSITIFS

Médecin de profession, le ministre Couillard a reconnu avoir opéré plusieurs patients séropositifs dans sa carrière, refusant toutefois de dire ce qu'il aurait fait dans une situation inverse, semblable à celle de la docteure Maria Di Lorenzo. « Comment réagit-on dans une situation comme ça, a-t-il réfléchi à voix haute, je pense qu'il n'est pas possible de répondre de façon hypothétique à cette question ».

Le ministre Couillard constate cependant que l'opinion publique change depuis l'annonce faite la semaine dernière. « Au départ, on semblait remettre en question le jugement du médecin lui-même, alors que les témoignages récents soulignent son humanisme, ses compétences, le fait qu'elle ait sauvé de nombreuses vies et qu'elle semble avoir agi de façon extrêmement consciencieuse et je ne peux m'empêcher de faire le parallèle avec la docteure Teasdale en Afrique, qui était séropositive et même sidéenne, qui a continué à opérer des patients là-bas et à ce que je sache, ceci n'a jamais été contesté publiquement », continue-t-il, suggérant du même souffle une approche de compassion et de compréhension envers les gens vivant avec ce virus.

« Le virus HIV est dans notre monde, dans notre société et il va falloir vivre encore avec pendant plusieurs années », termine M. Couillard, n'excluant pas qu'il y ait d'autres médecins atteints, « comme il peut y en avoir chez les infirmières, les policiers, les pompiers et... les journalistes », dit-il, s'en remettant invariablement à la question éthique du problème.

IRAK

Suite de la Une

troisième rang dans les caucuses, loin derrière Kerry et le sénateur John Edwards.

« Nous sommes en bonne condition. Nous remontons la pente et nous pouvons remporter le New Hampshire », a dit Dean au début d'un sprint final dans cet État, une course contre la montre à laquelle tous les candidats se sont livrés, de l'aube jusqu'à minuit dans le cas du sénateur Joe Lieberman.

SERRÉ OU PAS?

Étant donné l'imprévisibilité des électeurs du New Hampshire, les sondages doivent être pris avec un grain de sel. Celui publié hier par le quotidien *USA Today*, CNN et l'institut Gallup, donne à Kerry 36 % des votes contre 25 % pour Dean. D'autres prédisent une victoire encore plus éclatante au sénateur, qui éclipserait son principal rival par 20 points ou plus.

Mais un autre sondage publié hier par l'institut Zogby donne un écart beaucoup plus étroit entre les deux candidats. Kerry est crédité de 31 % contre 28 % pour Dean. Selon ce même sondage, le général à la retraite Wesley Clark arrive à la troisième place avec 13 % des votes. Il devance les sénateurs Edwards (12 %) et Lieberman (9 %).

Quelque 691 000 électeurs auront le droit de vote dans cette primaire qui soulève un grand intérêt au New Hampshire. Suivant la loi électorale de cet État du Nord-Est, le scrutin ne sera pas seulement ouvert aux démocrates, mais également aux indépendants, ce qui complique encore davantage la tâche des sondeurs. Lors de la primaire républicaine de 2000, les indépendants avaient causé la surprise en votant massivement pour John McCain, qui avait battu le favori, George W. Bush, par 18 points.

« La situation est très fluide », a déclaré le sénateur Lieberman, faucon parmi les démocrates qui espère obtenir le vote des indépendants. « Il y a beaucoup d'indécis. »

Par leur primaire, les électeurs du New Hampshire distribueront entre les candidats les 22 délégués qui les représenteront au congrès démocrate de Boston, fin juillet. Ces délégués contribueront à élire officiellement le candidat du parti pour affronter le président républicain. Pas moins de 2162 délégués sur un total de 4322 sont nécessaires pour décrocher l'investiture.

METTRE LA TABLE

— L'enjeu du New Hampshire n'est donc pas mathématique; il est hautement symbolique. C'est la première primaire de la nation, celle qui met la table. Et la suite s'annonce corsée. Dans une semaine, sept États, dont le Missouri et la Caroline du Sud, tiendront simultanément des primaires ou des caucuses, mettant en jeu un total de 269 délégués.

En attaquant le jugement de Kerry sur la politique étrangère, Dean est revenu au thème qui a propulsé sa candidature, une opposition déterminée à la guerre en Irak. De façon indirecte, il a aussi rappelé la propension du sénateur du Massachusetts à adopter des positions à géométrie variable.

Après une semaine désastreuse, Dean a connu un bon week-end, faisant campagne avec sa femme Judy, celle-là même qui ne devait pas servir d'accessoire électoral.

Hier matin, à Nashua, une foule d'environ 200 personnes a applaudi à tout rompre Judy Dean, qui s'est fait connaître de l'Amérique entière en accordant une entrevue avec son mari à la journaliste Diane Sawyer, de la chaîne ABC, jeudi soir dernier. Dans cette entrevue, Judy avait témoigné du bon caractère de son mari, assurant que son cri primal de l'Iowa ne le représentait pas.

S'adressant aux nouveaux fans de sa femme, Dean a dit : « Je ne pensais pas qu'elle deviendrait une rock star. Merci pour ces applaudissements. Ça me fait tellement plaisir que j'ai le goût de crier. »

C'est à la suite de ce moment léger que Dean a soulevé la question lourde de l'Irak.

Offre valide jusqu'au 30 janvier

Alero 2003
Démonstrateur

Rabais
5 824 \$

MARLIN
CHEVROLET-OLDSMOBILE INC.

688-1212

245, Jean-Talon Sud, Sainte-Foy (Québec)

cyberpresse.ca/soleil

Cliquez sur l'hyperlien en haut à droite

« Plus de SOLEIL dans Cyberpresse »

cyberpresse.ca/soleil

Résultats

Tirage du 2004-01-26

01 03 10 12 19 21 22 23 24 28
32 40 45 49 52 55 62 65 67 68

Tirage du 2004-01-26

584 8804

Tirage du 2004-01-26

NUMERO 411816

Si vous n'avez pas de problème de jeu

COMPLICE DE BONHOMME

Merci

Bureau de la Capitale-Nationale

Partenaire public de la 50^e édition du Carnaval

Bureau de la Capitale-Nationale Québec

Sur la photo, M. Sam Hamad, ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale et Mme Danielle Chamberland, présidente de la 50^e édition du Carnaval de Québec M. Christie.

50 ans
Carnaval de Québec

Du 30 janvier au 15 février. Que la fête continue!

ACTUALITÉS

Contaminée par un jeune New-Yorkais

La D^{re} Di Lorenzo a contracté le sida au chevet d'un bébé sidéen

YVES BOISVERT
La Presse

Un jour de printemps en 1990, Maria Di Lorenzo faisait ce qu'elle faisait chaque jour passionnément. Elle sauvait des vies d'enfants à l'hôpital Sainte-Justine de Montréal. C'est en faisant précisément cela que, sans le savoir, elle allait pour toujours donner sa santé. Et en mourir 13 ans plus tard.

Ce jour-là, un couple new-yorkais se présente aux urgences de l'hôpital avec son bébé. Il n'a pas un an. Il est en détresse. Les médecins et les infirmières n'arrivent pas à trouver une veine pour lui injecter un médicament. C'est la doctresse Di Lorenzo qui parvient finalement à trouver l'accès veineux. Il y a du sang. Personne n'est gâté.

Avait-elle une coupure à la main? Ce jour-là, elle n'en est pas consciente. En tout cas, elle ne s'est pas coupée pendant l'intervention. L'affaire est vite oubliée.

Mais quelque temps après, elle apprend que le bébé est mort du sida.

Elle avait déjà traité des enfants sidéens, mais elle avait pris des précautions en conséquence. Elle se souvenait que dans le cas de ce bébé, elle avait touché à son sang sans être protégée.

Elle décide de passer un test de dépistage du VIH. Négatif. Un deuxième test, un mois plus tard, donne le même résultat. Mais le troisième est positif.

En juillet 1990, selon ce que nous avons appris, la doctresse Maria Di Lorenzo, a su qu'elle était porteuse du VIH. N'ayant aucun comportement à risque, ayant subi un test, négatif, pour fins d'assurance au début de l'année, elle était convaincue que c'était l'épisode du bébé new-yorkais qui avait fait basculer sa vie. Elle devait avoir une petite plaie.

Aussitôt, elle aurait informé son supérieur en orthopédie. Il faut savoir que cette femme était non seulement chirurgienne, mais surspécialisée en orthopédie. «Quatre ou cinq personnes au Canada pouvaient faire ce qu'elle faisait», dit quelqu'un qui l'a connue.

Des mesures ont été prises, on ignore lesquelles, mais le cercle des gens informés de son état de santé alors était extrêmement restreint.

À l'été 1991, le département américain de la Santé publie un document de neuf pages qui devient la nouvelle référence pour diéter une ligne de conduite aux autorités médicales dans le cas de médecins porteurs du VIH ou de l'hépatite B.

Il y est recommandé d'éviter un certain nombre de procédures où les risques d'exposition au virus sont plus élevés, à moins qu'un comité d'experts assure un encadrement de la pratique. Ce comité, dit le document du 12 juillet 1991, doit être composé d'un spécialiste en maladies infectieuses, d'un spécialiste de la pratique du médecin concerné et d'un responsable de la santé publique. Le document recommande également de dire au patient l'état de santé du médecin avant une procédure à risque.

On y dit que les opérations qui supposent une entrée dans les tissus, les cavités ou les organes ou qui concernent les traumatismes majeurs font partie des «procédures» à risque d'exposition. De même que les opérations cardiaques, l'obstétrique, les opérations dans la bouche.

Le texte fait référence au cas d'un médecin séropositif américain qui a pratiqué pendant sept ans en étant porteur du virus. Les 1340 personnes qu'il a opérées pendant cette période ont été testées, une seule était séropositive, mais elle s'injectait de la drogue par intraveineuse et n'a probablement pas contracté le virus par son médecin.



Maria Di Lorenzo

Le document est un des premiers à énumérer spécifiquement une procédure à suivre en pareils cas. Il n'a pas force de loi au Canada, mais il jouit d'une autorité morale importante. Dès sa publication, les spécialistes en prennent connaissance ici.

À Sainte-Justine, les quelques initiés au fait du cas de Maria Di Lorenzo décident alors de former un comité pour encadrer la pratique de la chirurgienne en tenant compte des recommandations américaines. Nous sommes en septembre 1991.

Le Collège des médecins ne sera jamais informé du vivant de la chirurgienne. Selon la direction de l'hôpital, jamais cette information ne s'est rendue non plus jusqu'à la haute direction. Par ailleurs, on perd toute trace de ce comité de suivi après 1996. Ces trous importants dans l'information ont incité Sainte-Justine à rappeler tous les patients opérés par la chirurgienne entre 1990 et 2003 (au moins 2614).

Selon nos informations, la chirurgienne, morte à l'âge de 48 ans, a suivi les recommandations et les décisions de ses supérieurs chargés de l'encadrer. L'orthopédie, médecine des os et des muscles, suppose plusieurs manipulations à risque. Même si elle était l'un des meilleurs spécialistes au pays, elle a dû mettre de côté cette pratique. C'est cette restriction à sa pratique qui l'aurait amenée, en 1992, à entreprendre de nouvelles études encore plus poussées.

«Elle a agi en prenant rigoureusement toutes ses responsabilités selon ce qui était d'usage à l'époque, en s'informant très sérieusement, dit notre source. Elle a toujours continué à travailler, elle a toujours cherché à s'améliorer, elle ne s'est jamais découragée. Elle cherchait la façon d'aider le mieux possible les enfants. C'est à cela qu'elle a consacré sa vie. Ce que j'appelle une vocation. Quoi qu'on en dise aujourd'hui, et quoi qu'on ait fait ou pas fait dans l'administration à Sainte-Justine, je prétends que cette femme à l'intelligence lumineuse était admirable. En fait, c'est une des personnes les plus remarquables qu'il m'ait été donné de rencontrer. J'aimerais que cela soit connu. Veuillez m'excuser si j'ai les yeux pleins d'eau. Avouez que la vie...»

Elle avait abandonné sa spécialité orthopédique à cause des manipulations à risque

VENTE PYRAMIDALE

Un nouveau réseau déjoue les mises en garde

JEAN-FRANÇOIS NÉRON
JFNeron@lesoleil.com

Malgré les récents avertissements lancés, les corps policiers ont peine à contrer les activités d'un nouveau type de réseau de vente pyramidale, qui croît actuellement en province comme la mauvaise herbe, notamment à Lévis et en Beauce. Bien que La Moisson, un club privé auquel auraient déjà participé des milliers de personnes, insiste sur l'aspect légal de «l'affaire», les policiers demeurent convaincus du contraire et enquêtent sur les têtes dirigeantes.

«C'est très très très répandu», insiste le lieutenant Louis Noël, chef des enquêtes sur les crimes économiques à la

SQ. De Montréal au Bas-Saint-Laurent, La Moisson prend racine. Évidemment, il est difficile de mesurer l'ampleur réelle du réseau, mais force est de constater qu'il attire. «Il y a eu récemment une réunion de 300 personnes à Lévis», souligne le lieutenant.

Le recrutement se fait de bouche à oreille, en famille ou entre collègues de travail. La problématique est telle que certaines directions d'entreprises ont appelé les policiers pour demander conseil parce que plusieurs employés faisaient du recrutement sur les lieux de travail. À certains endroits, une note interdisant ce comportement a été transmise aux travailleurs.

La Moisson serait dérivé d'un réseau

né au Canada anglais, *Cherry Report*, dont LE SOLEIL a déjà fait mention en mai 2003 et qui s'implantait à cette époque au Québec. Au bas de la pyramide de La Moisson, vous êtes sèmeur. C'est à cette étape que vous devez faire un cadeau inconditionnel de 3000\$, selon nos sources. Le but, c'est de grimper. Plus de gens «embarquent» et plus vous montez. De sèmeur, vous passez faucheur, puis moissonneur, et enfin, bingo! Meunier. Et c'est à ce moment que vous empochez le magot, en principe 24 000\$.

Dans un feuillet explicatif obtenu par LE SOLEIL, La Moisson mise sur le caractère légal de ses activités. «Les avocats consultés en sont arrivés à des conclusions importantes: le principe

même du cadeau inconditionnel, sans attendre de retour et sans promesse de temps, fait que nous sommes dans la légalité», écrit-on. Les procureurs consultés par le lieutenant Noël sont de l'avis contraire. «Peu importe comment vous appelez ça (un don ou autre), le Code criminel condamne cette activité dans son article 206.1 (E).»

Et le problème ne réside pas seulement dans l'illégalité des recettes obtenues, selon les prétentions de la police, mais aussi dans le fait que certaines personnes se font carrément flouer, quelques-uns allant même jusqu'à emprunter une somme qu'ils ne possèdent pas.

«Des gens pourraient appeler pour

nous dire qu'ils ont perdu 3000\$, mais peu osent le faire parce que la majorité savent qu'ils sont victimes d'une affaire illégale à laquelle ils ont aussi participé en toute conscience, ajoute M. Noël. Les gens nous appellent pour savoir s'ils peuvent embarquer là-dedans parce qu'ils ne savent pas si c'est légal. Je leur demande s'ils appellent la police avant de faire leurs achats chez La Baie. Ça répond à leur interrogation», rappelle aussi que le Code criminel prévoit une sentence de deux ans pour un tel crime. «C'est évident qu'on ne peut arrêter tout le monde, mais nous montons actuellement une preuve en vue de porter des accusations contre certaines personnes», prévient le lieutenant.

Hydro devra attendre

Sa proposition de hausse modulée des tarifs ne peut être adoptée pour le 1^{er} avril

CLAUDE VAILLANCOURT
Cvaillancourt@lesoleil.com

■ Hydro-Québec ne pourra pas mettre en vigueur le 1^{er} avril sa nouvelle tarification modulée selon la consommation de ses utilisateurs de services, comme elle en avait fait la demande à la Régie de l'énergie.

Dans un communiqué émis en début de soirée, hier, la Régie a fait savoir qu'elle rejetait la demande de la société d'État de traiter «de façon prioritaire» sa proposition de fixation des coûts des services d'électricité mais qu'elle allait quand même se pencher sur sa demande «selon la procédure habituelle».

En termes plus clairs, cela signifie que le calendrier des audiences de la Régie de l'énergie ne sera pas bousculé et que les nouvelles dates d'audiences pour l'étude de la proposition mise de l'avant par Hydro-Québec seront fixées un peu plus tard mais pas en temps pour permettre à la société d'État d'établir une nouvelle tarification pour le mois d'avril prochain. «La Régie soumettra aux participants un projet de calendrier lorsque l'ensemble de la preuve du distributeur aura été déposée», indique-t-on.

La proposition d'Hydro-Québec de modifier, pour ses clients domestiques, les hausses tarifaires en fonction du niveau de consommation «soulève des enjeux importants», spécifie la Régie de l'énergie. «Son application aurait des répercussions sur un grand nombre de clients» et «le cas échéant, l'adoption d'un tel principe aurait des impacts à long terme sur la structure tarifaire d'Hydro-Québec».

Pourtant, la semaine dernière, la Régie de l'énergie avait agréé aux desiderata d'Hydro-Québec en annonçant qu'elle voulait examiner en accéléré la requête d'Hydro-Québec. Selon ce type de procédures, les parties intéressées peuvent dans ce cas soumettre des documents écrits mais n'ont pas droit à des argumentations orales.

TOLLÉ

Devant le tollé suscité par la proposition d'Hydro-Québec, la Régie a donc décidé de mettre la pédale douce et de prendre le temps nécessaire pour étudier la question à fond.

Le scénario d'Hydro-Québec voulait que sa prochaine augmentation de tarifs domestiques, estimée à 2,9%, soit modulée en fonction du niveau de consommation. Ainsi, les clients qui consomment moins auraient une augmentation inférieure à 2,9% tandis que les consommateurs plus lourds auraient à subir une hausse supérieure.

La proposition d'Hydro-Québec répondait à un souhait du gouvernement de Jean Charest qui voulait que les moins nantis soient moins échaudés par la hausse réclamée. Mais les plans d'Hydro-Québec ont suscité une opposition unanime.

La plupart des intervenants ont souligné que la modulation de tarifs frapperait plus durement les familles nombreuses, qui consomment plus d'électricité, ainsi que les familles pauvres, qui occupent en grand nombre des logements mal isolés et difficiles à chauffer.

Selon la proposition d'Hydro-Québec, l'augmentation moyenne de 2,9% serait limitée à 2,1% pour les clients qui consomment moins de 14 150 kilowattheures d'électricité par année. La hausse passerait à 3,5% pour une consommation annuelle de 20 500 kwh par année et grimperait à 4,2% pour une consommation de 26 500 kwh. Enfin, ceux qui consomment plus de 32 000 kwh verraient leur facture monter de 4,7%.

Hydro-Québec estime qu'une hausse moyenne de 2,9% signifie des profits additionnels de 240 millions\$. La société d'État a déjà obtenu une hausse de 3%, en vigueur depuis le 1^{er} janvier.

Dans son plan stratégique 2004-2008, Hydro-Québec envisage des augmentations annuelles d'au moins 2,5% d'ici 2008. Son président, André Caillé, a indiqué que ces hausses sont nécessaires pour combler l'écart entre les revenus et les coûts de l'entreprise, causé par cinq années de gel des tarifs.

La Régie a tenu compte du tollé soulevé

Charlevoix

L'Isle-aux-Coudres
Du 30 janvier au 8 février

L'Isle-aux-Coudres, dans la région de Charlevoix, prend des airs de carnaval!

après que les meilleurs équipages de canot à glace du Québec et d'ailleurs auront pris d'assaut le Saint-Laurent dans le cadre de

La Grande Traversée Casino de Charlevoix - 30, 31 janvier et 1^{er} février,

la **Classique de courses de chiens de l'Isle-aux-Coudres - 6, 7, 8 février,**

accueillera des attelages d'un peu partout en Amérique du Nord pour 3 jours de compétition.

Charlevoix
Association touristique régionale

1 888 777 9852
www.tourisme-charlevoix.com

Demandez la programmation de ces deux événements et informez-vous sur les possibilités d'hébergement.

CASINO
Charlevoix

www.casino-de-charlevoix.com

Québec

www.bonjourquebec.com

RIVIÈRE DES PRAIRIES

Tentatives de la dernière chance pour briser l'embâcle

MONTREAL (PC) — Avec un peu de chance, les riverains lavallois de la rivière des Prairies n'auront pas à attendre un adoucissement des températures (ce qui n'est pas prévu avant dimanche) pour voir les eaux se retirer. Les autorités lavalloises ont annoncé lundi soir qu'elles mettraient en oeuvre mardi une stratégie inédite pour forcer la rivière des Prairies à retourner dans son lit.

Pas question de simplement faire sauter les trois embâcles, puisque cela ne ferait que déplacer le problème un peu plus loin, a rappelé le maire de Laval, Gilles Vaillancourt. Les autorités comptent plutôt faciliter la circulation de l'eau en douceur.

D'abord, Hydro-Québec remettra à l'eau mardi matin son bateau briseur de glace pour creuser un chenal en amont depuis son barrage à la hauteur de Saint-Vincent-de-Paul, en remontant le plus possible vers l'ouest. L'opération devrait permettre aux eaux bloquées par la glace et le frasil de s'écouler plus facilement à travers les vannes. M. Vaillancourt précise qu'en ce moment, il y a moins d'eau que normalement qui passe à travers les vannes grandes ouvertes du barrage parce qu'elle est retenue en amont par la glace et le frasil.

De plus, à partir de jeudi, une rétrochargeuse amphibie (la fameuse grenouille mécanique) sera utilisée sur la rivière à la hauteur du pont de l'autoroute 13 et jusqu'à Sainte-Dorothée pour briser les glaces et dégager le frasil. Trois grosses barges serviront à retenir les morceaux et les déplacer sur les berges. L'opération ne pourra

débuter avant la fin de la semaine à cause du délai nécessaire pour adapter les barges à ce genre de travail.

A cause du caractère inédit de l'opération, personne ne peut garantir si cela réussira, a signalé Gilles Vaillancourt. « Mais ne rien faire signifierait un échec complet, a expliqué le maire. En faisant quelque chose, on est sûr d'obtenir des résultats. » Car l'eau continue de monter sur les rives de la rivière des Prairies. Lundi, quelques résidents menacés ont refusé de quitter leur demeure et se sont acharnés à protéger leur domicile des infiltrations d'eau. A la fin de la journée, cinq résidences de Sainte-Dorothée (plus quatre à Laval-des-Rapides) avaient été évacuées.

Dans l'île de Montréal, les autorités surveillaient de près lundi la crue de la rivière des Prairies. Au total, une douzaine de résidences ont été touchées par la montée des eaux. On ne rapporte toutefois aucun dommage matériel pour l'instant.

Dans Ahuntsic-Cartierville, deux résidences ont été munies de passerelles, qui permettent aux citoyens de rentrer chez eux malgré la montée de l'eau. Des barrages de sacs de sable ont été érigés dans six rues du quartier. « Pour le moment, personne n'a été évacuée, explique Amélie Régis, porte-parole de la Ville en matière de sécurité publique. Les citoyens touchés sont équipés, ils ont des pompes pour vider leur sous-sol. La situation est sous contrôle. »

Dans le quartier Pierrefonds-Senneville, une équipe de la ville surveille 24h sur 24 la crue des eaux. Là non plus, personne n'a dû être évacuée hier.

Les efforts pour recruter des médecins immigrants portent fruit

LAVAL (PC) — Les efforts en vue d'intégrer les médecins immigrants au sein du réseau de la santé commencent à donner des résultats.

Près d'une centaine de médecins formés à l'étranger ont suivi une démarche personnalisée et 48 d'entre eux ont franchi avec succès les dernières épreuves l'été passé et sont présentement en résidence dans des hôpitaux du Québec.

La ministre des Relations avec les Citoyens et de l'Immigration, Michelle Courchesne, fait valoir que ce taux de réussite d'environ 50 % est une nette amélioration comparativement au taux de réussite de 30 % traditionnellement observé.

La ministre Courchesne l'attribue à la démarche personnalisée mise sur pied par son ministère, conjointement avec le ministère de la Santé

et le Collège des médecins. Cette démarche comprend notamment une évaluation complète de chaque dossier, des examens que le candidat devra subir, des équivalences à établir avec la formation reçue à l'étranger et des cours à suivre pour se mettre à jour.

La ministre espère maintenant obtenir le même taux de réussite avec une centaine d'autres candidats qui font présentement l'objet d'une telle démarche.

Quant aux candidats qui n'arrivent pas à franchir les étapes ou qui ne veulent pas se reclasser comme médecins, ils ont accès à une autre démarche d'orientation vers des formations connexes, toujours dans le domaine de la santé, où leurs connaissances pourront être mises à profit.



Un immeuble de 12 étages s'est effondré hier soir dans une banlieue du Caire, à la suite d'un incendie aux étages inférieurs. Au moins 33 personnes ont été blessées et 16 autres étaient toujours prisonnières sous les décombres, selon la police. Celles-ci, outre deux civils, sont des pompiers et policiers dépêchés sur les lieux pour lutter contre l'incendie qui s'est déclenché au rez-de-chaussée du bâtiment. L'immeuble s'est effondré sous l'effet de la chaleur, trois heures après le début de l'incendie, laissant aux habitants le temps d'évacuer.

Vers une abolition de la peine de mort aux moins de 18 ans

WASHINGTON — La Cour suprême américaine, qui a aboli la peine capitale pour les attardés mentaux en 2002, a annoncé hier qu'elle allait envisager d'interdire la peine de mort pour les meurtriers âgés de moins de 18 ans au moment des faits. Actuellement, les États appliquant la peine capitale autorisent l'exécution de meurtriers âgés de 16 ou 17 ans au moment des crimes. La Cour envisage de l'interdire en tant que « punition cruelle et inhabituelle » et donc inconstitutionnelle. La Cour se penchera notamment sur le cas de Christopher Simmons, condamné à mort dans le Missouri pour le meurtre d'une femme en 1993. Dans le cas des mineurs comme celui des attardés mentaux, la Cour suprême fédérale s'interroge sur la capacité des accusés à comprendre leur situation et sur leur degré de culpabilité. (AP)

Accueil de star pour le Queen Mary 2



Le plus grand paquebot du monde, le Queen Mary 2, a reçu un accueil de star en accostant hier à Fort Lauderdale, en Floride, au terme de sa première traversée transatlantique. Le navire a accosté peu avant 8h dans le bassin de Port Everglades, le port de Fort Lauderdale, à 35 km au nord de Miami, après avoir parcouru le chenal entouré d'une flottille de bateaux de plaisance. Plusieurs centaines d'admirateurs étaient présents, accoudés à leurs terrasses, alors que les passagers sur le pont du paquebot agitaient drapeaux américains et britanniques. Une demi-douzaine d'hélicoptères survolaient le navire escorté par un bâtiment militaire américain, l'USS Carney, ainsi que par des bateaux de garde-côtes et deux remorqueurs qui projetaient des jets d'eau rouge et bleu, aux couleurs des drapeaux américain et britannique.

Gain de poids en début de ménopause

Vous êtes ménopausée depuis moins de 5 ans. Votre poids a augmenté et vous avez moins d'énergie. Ceci pourrait correspondre à des modifications du métabolisme du sucre par l'insuline dans le sang. La clinique d'endocrinologie de la reproduction s'intéresse au dépistage et au traitement des problèmes métaboliques liés à la ménopause. Pour renseignements au sujet d'une participation à une étude sur le gain de poids et le dépistage du métabolisme du sucre à la ménopause.

Composez le 525-4307 entre 9h et 11h am

Responsable du projet : Dr André Lemay

Projet approuvé par le comité d'éthique et de la recherche de l'hôpital Saint-François d'Assise (CHUQ)

Vieillesse de la peau

Vous êtes une femme âgée entre 60 et 65 ans et ménopausée ?

Alors vous pourriez participer à une étude clinique d'une durée de 3 mois où vous auriez à appliquer une crème en investigation contenant du DHEA, une hormone pouvant freiner le vieillissement de la peau.

Si ceci vous intéresse, vous devez :

- être en bonne santé
- être non fumeuse
- ménopausée depuis au moins 3 ans
- ne pas prendre d'hormones ou avoir arrêté depuis 6 mois

Une compensation financière de 1500 \$ vous sera remise.

Vous désirez des informations supplémentaires? Veuillez communiquer avec Marie-Josée Tardif (656-4141 poste 46016) ou Nathalie Marcotte (656-4141 poste 46013), infirmières de recherche.

Cette étude a été acceptée par le Comité d'éthique de la recherche clinique du CHUL (projet 67.05.06).

Centre de Recherche

CHUL

Le bris d'une conduite d'eau paralyse les activités du centre hospitalier

SHAWINIGAN — Le bris d'une conduite d'eau a causé de lourds dégâts au Centre hospitalier du Centre-de-la-Mauricie (CHCM) en fin de soirée dimanche. Six étages ont été touchés par des infiltrations majeures, entraînant la fermeture de l'unité des soins intensifs, le déplacement d'une cinquantaine de patients et un branle-bas de combat hors du commun. Une fenêtre laissée ouverte dans un local de l'unité d'ergothérapie, au sixième étage, est à l'origine du sinistre. Le froid a fait geler un tuyau relié au système de gicleurs. En quelques minutes à peine, une importante quantité d'eau avait envahi la partie sud de cet étage et gagna progressivement les cinq étages inférieurs. C'est au troisième étage que l'eau a fait le plus de dégâts. L'unité des soins intensifs a dû être fermée et les cinq patients qui s'y trouvaient ont été temporairement installés dans la salle de réveil du bloc opératoire. Les appareils de monitoring ont été mis hors fonction, tout comme plusieurs ordinateurs et équipements automatisés. (PC)

Nouveau virus informatique

VANCOUVER — Un nouveau virus informatique transmis par les courriels a été détecté hier et selon un expert, il pourrait très vite paralyser le réseau Internet et exposer les ordinateurs personnels au vol de données. L'existence du virus, appelé Mydoom, a été confirmée par des techniciens de Network Associates Inc., qui produit et gère le programme antivirus McAfee. Il affecterait les systèmes d'exploitation Windows de Microsoft, à l'exception du 3.x, mais ne pourrait rien contre les systèmes DOS, Linux, Macintosh, OS/2 ou Unix. « Il envoie des messages en quantité. Il reproduit le message et l'envoie aux gens inscrits dans votre liste d'adresses personnelles », a précisé M. Sebbag. On peut savoir si l'ordinateur est infecté si le programme Bloc-notes est ouvert et rempli de lignes incompréhensibles. (PC)

Grande vente d'inventaire

Plus de 40 véhicules 2003 neufs et démonstrateurs à sortir

Taux d'intérêt à 2,9%

jusqu'à 60 mois sur Golf GTI, Jetta, Passat et New Beetle 2003

neuves ou rabais extraordinaire Super rabais sur démos 2003



Uniquement chez

RINFRET VOLKSWAGEN

5355, boul. de la Rive-Sud
Lévis
833-2133

Êtes-vous fait pour Volkswagen?



PORNOGRAPHIE JUVÉNILE Dominic Cardinal écope 30 mois de prison

GUY BENJAMIN

GBenjamin@lesoleil.com

Un collectionneur d'images de pornographie juvénile, qui a aussi entretenu une « relation amoureuse » avec une préadolescente pendant un an, a reçu une sentence de 30 mois de pénitencier. « Les enfants sont l'avenir de notre société et il faut protéger leur fragilité », a dit le juge Laurent Dubé en rendant ce qui est considéré comme une sentence exemplaire.

Dominic Cardinal avait un penchant pour la porno juvénile de catégorie très « hard ». Certaines photos montraient des activités sexuelles avec des enfants aussi jeunes qu'un an. L'Internet est le moyen utilisé par l'accusé de 28 ans pour échanger des images et monter sa collection.

Tout en naviguant dans Internet, l'accusé a entretenu une relation avec une fillette de 11 ans rencontrée chez une amie. À une vingtaine de reprises, l'accusé et la victime se sont livrés à des séances de masturbation mutuelle, entre juillet 2000 et juin 2001.

L'accusé a été pris par là où il a pêché, l'Internet. Lors d'une séance de clavardage, il offre de la porno juvénile à un internaute de Saint-Eustache. Ce dernier répond dans l'affirmative croyant qu'il s'agit d'une blague. Le 1^{er} août 2001, il reçoit les photos compromettantes.

L'homme de Saint-Eustache en fait une copie et les transmet à la police de l'endroit. En plus, ses connaissances informatiques lui permettent de retracer l'expéditeur.

Quelques mois plus tard, les policiers débarquent chez Dominic Cardinal à Charlesbourg pour y saisir une quantité impressionnante de matériel. Les disquettes et les CD très bien classés et clairement identifiés contiennent 617 photos et huit films, montrant des activités sexuelles autant avec des jeunes garçons qu'avec des jeunes filles.

La Couronne a tenu à projeter certaines photos afin de montrer au juge le genre de pornographie collectionnée par l'accusé. L'écran était placé de façon à ce que seuls les juges et les avocats puissent voir les images.

Des photos « hors de l'entendement, la pornographie la plus extrême, la plus avilissante », sont les termes utilisés par le procureur de la Couronne. M^{re} Sébastien Bergeron réclamait une peine sévère afin de démontrer la dénonciation de la société envers les gestes de l'accusé.

JOURNAL INTIME

Dans l'ordinateur de l'accusé, les policiers ont retrouvé son journal intime dans lequel il décrit abondamment ses pensées les plus intimes, ses fantasmes, et sa relation avec la jeune fille. À la lecture du journal, il est clair que Cardinal est conscient des gestes répréhensibles qu'il pose, a noté le juge au moment de rendre la sentence.

Pour la défense, M^{re} Anne Lapointe a tenté de convaincre le juge que son client pourrait profiter d'une sentence dans la communauté pour se faire soigner. « La prison ne l'aidera pas à régler son problème », a fait valoir M^{re} Lapointe.

Dominic Cardinal a admis avoir eu de la difficulté à accepter le diagnostic de pédophilie prononcé par deux médecins. L'accusé a dit qu'il reconnaissait sa problématique et était prêt à suivre toute thérapie pour régler son problème, même des traitements hormonaux.

Même si les gestes reprochés remontent aux années 2000 et 2001, l'accusé n'a reconnu sa problématique qu'en novembre dernier, a fait remarquer le procureur de la Couronne. M^{re} Bergeron ne trouve pas très sincères les remords de Cardinal, qui selon ses propos, aurait pu ruiner la jeunesse de cette jeune fille. Une phrase au conditionnel, et non au présent, a-t-il fait remarquer.

« Les bonnes dispositions de l'accusé sont trop récentes pour que j'y vois une garantie pour la société », de dire le magistrat. « L'accusé a volé l'intimité d'une enfant de 11 ans », d'ajouter le juge Dubé en prononçant la sentence.

Contacts sexuels, incitation à des contacts sexuels, de même que possession et distribution de matériel pornographique juvénile sont les accusations retenues contre l'accusé.

Le sort fait aux accusations contre Robert Gillet sera connu vendredi

■ C'est vraisemblablement vendredi qu'on saura si le ministère public maintient les accusations contre Robert Gillet dans le dossier de prostitution juvénile, malgré les commentaires acerbes du juge Fraser Martin formulés à la mi-janvier. Ce dernier reprochait à la Couronne d'avoir maintenu ses accusations uniquement pour ne pas se mettre à dos l'opinion publique. Interrogé sur le sujet hier lors d'une conférence de presse au palais de justice de Québec, le ministre de la Justice, Marc Bellemare, dit encore étudier la question. « On est en train de réfléchir sur le dossier. On va

donner suite bientôt au jugement du juge Martin », a promis le ministre. Lors d'une récente entrevue éditoriale au SOLEIL, M. Bellemare a indiqué que les accusations contre Robert Gillet seraient retirées s'il se révélait qu'elles n'étaient pas assez fiables. Si les accusations devaient être maintenues, la Couronne pourrait aussi demander au juge Martin de se récusier (se retirer), parce qu'il s'est forgé une opinion et que le procès ne pouvait donc se dérouler sans apparence de partialité, avançant pour sa part la semaine dernière le criminaliste M^{re} Jean-Claude Hébert. J.-F.N.

La grippe poursuit ses ravages en Asie

DANIEL LOVERIN

Associated Press

■ BANGKOK (AP) — L'Asie s'enfonce dans la crise de la grippe aviaire, avec le signalement lundi de nouvelles épidémies, notamment au Pakistan, et l'annonce de décès supplémentaires chez des cas humains confirmés ou suspects en Thaïlande.

Ce pays a fait état de la mort de quatre cas humains suspects après celle d'un enfant de six ans chez qui l'infection par le virus A(H5N1) avait été avérée. Trois cas humains, dont un fatal, ont été confirmés en Thaïlande, plus 10 cas suspects, dont cinq mortels. Le bilan humain de la grippe du poulet était donc hier, d'au moins

sept morts, dont six au Vietnam, plus cinq décès suspects. Le virus a déjà atteint au moins huit pays : la Thaïlande, le Vietnam, le Cambodge, l'Indonésie, Taiwan, le Japon, la Corée du Sud et le Pakistan.

L'épidémie a des conséquences économiques mais aussi politiques. Bangkok, qui a reconnu vendredi l'existence de l'épidémie, se défend depuis d'avoir tenté de dissimuler la vérité. Le premier ministre Thaksin Shinawatra explique que les soupçons dataient de deux semaines mais qu'il a préféré attendre confirmation pour éviter une panique générale.

DISSIMULATION

Des accusations similaires visent le gouvernement en Indonésie, qui a nié la présence de la maladie alors que selon l'association vétérinaire nationale, des enquêtes indépendantes

rèvent la mort de millions de poulets ces derniers mois. Djakarta assure ne pas avoir dissimulé le problème sous la pression des professionnels du secteur.

Des centaines de soldats et des prisonniers ont été mobilisés en Thaïlande pour l'abattage de quelque 10 millions de poulets, afin de tenter d'éradiquer le virus. Les exportations de volaille, quatrième au monde, se sont effondrées, de nombreux pays ayant décrété un embargo. La Thaïlande avait vendu à l'étranger environ 540 000 tonnes de volaille, pour une valeur de 50 milliards de baht (1,02 milliard d'euros), selon l'association nationale des exportateurs. Le Japon et l'Union européenne étaient ses plus gros clients.

Hier, Bruxelles a fait savoir que l'UE exigerait une confirmation indépendante de l'éradication de la grippe aviaire en Thaïlande avant toute reprise de ses importations, et ce notamment en raison des accusations d'obstruction dont Bangkok est la cible.

ABATTAGE MASSIF

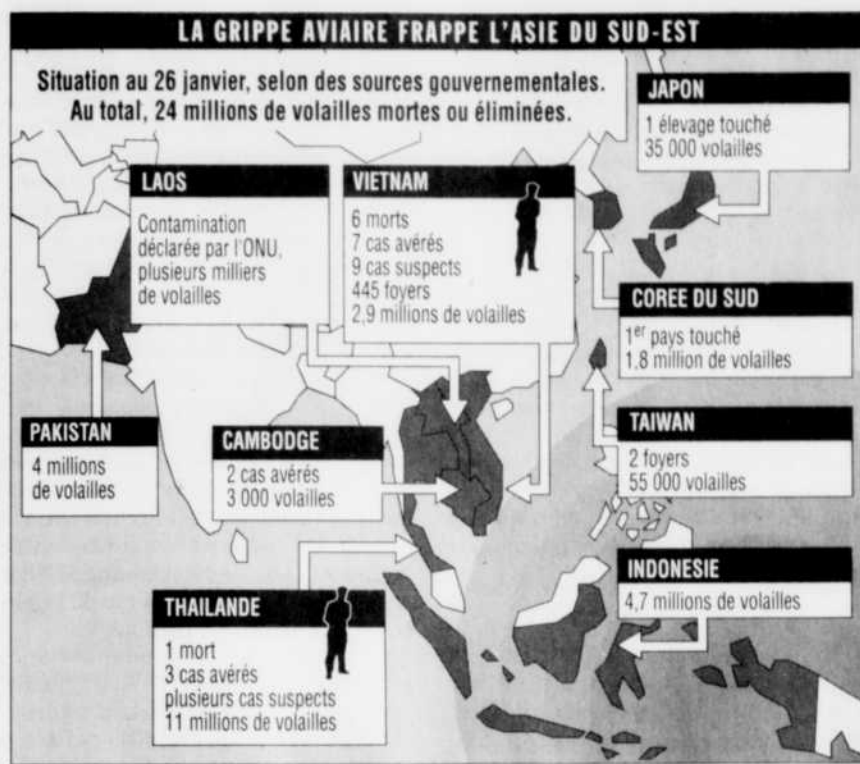
Le Vietnam aussi a dû éliminer plus de trois millions de poulets et la politique d'abattage massif va continuer alors que le Pakistan a annoncé hier la présence de l'épidémie de grippe aviaire sur son territoire. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) n'a pas encore confirmé. Selon Karachi, 1,5 million de poulets ont succombé au virus. Le Laos pense également être touché et attend avec anxiété les résultats des analyses, selon l'Organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO).

On craint que le virus se combine à une grippe humaine pour muter

Bangkok enquête sur la possibilité que le virus ait été apporté par des oiseaux migratoires tandis que le Dr Prasert Phongcharoen, expert auprès de l'OMS, souligne qu'au cas où des porcs seraient infectés, le virus passerait facilement à l'homme.

Aucune transmission d'humain à humain n'a encore été constatée mais les chercheurs craignent que le virus aviaire ne se combine à une grippe humaine pour muter et engendrer un virus à transmission interhumaine susceptible de provoquer une pandémie.

L'OMS en appelle à la communauté internationale. La grippe aviaire « s'étend trop rapidement maintenant pour que quiconque l'ignore », estime le porte-parole de l'OMS à Manille, Peter Cordingley.



Course contre la montre à l'OMS pour développer rapidement un vaccin

GENÈVE (PC) — Une course contre la montre se déroule actuellement à l'Organisation mondiale de la santé, pour contrer la grippe aviaire qui fait rage en Asie du Sud-Est.

Des scientifiques tentent de développer rapidement un vaccin contre le virus, avant qu'il ne subisse une mutation.

Le virus ne peut présentement être transmis que par le poulet à l'homme, mais plus le temps s'écoule, plus les risques qu'il se transforme augmentent. Ainsi, il pourrait éventuellement

s'attraper au contact d'une personne infectée.

Jusqu'à présent, la grippe aviaire a fait neuf morts au Vietnam et en Thaïlande, et provoqué l'abattage de millions de poulets dans une dizaine de pays.

L'OMS ne fait aucune recommandation, pour l'instant, aux voyageurs qui se rendent dans les pays touchés, si ce n'est d'éviter de manger du poulet insuffisamment cuit ou de se rendre dans des fermes d'élevage de volailles.

Offrez-vous une Japonaise à

209\$*/mois

- ✓ 0\$ comptant
- ✓ 2 premiers versements GRATUITS

MITSUBISHI

L'ÉVÉNEMENT
DONNEZ MOINS,
RECEVEZ PLUS!

LANCER
ES 2004



Encore quelques modèles 2003 sacrifiés à des prix pas possibles et à 0%.



GALANT
2004 à partir de :
23,498\$*



ENDEAVOR
2004 à partir de :
33,998\$*



sportback
2004 à partir de :
20,998\$*



**QUÉBEC
MITSUBISHI**

1000, boul. Pierre-Bertrand sud
682-2226, 1-866-50MITSU
www.quebecmitsubishi.com



NATURALIZER

Bottes en nylon « TOOTSIES »
Légères, chaudes, flexibles
à partir de **49⁹⁸\$**

Bottes de mouton PAJAR
en spécial à **199⁹⁸\$**

Collection d'Allemagne ARA
Souliers confort
en spécial à **99⁹⁸\$**
Valeur jusqu'à 200\$

Jusqu'à 70% de rabais
Liquidation de la marchandise automne-hiver
à partir de **29⁹⁸\$**
valeur jusqu'à 110\$
Souliers Naturalizer, chic, sport, de marche, Teintes variées, pointures de 4 à 11, AA et EE

Lot de pantoufles pour dames réduit 20\$

Souliers doublés
pour dames
Naturalizer, La Vallée, Contoura
en spécial à partir de **79⁹⁸\$**

Sacs à main
cuir, nylon, tapisserie
Teintes variées
réduits de **50%**

Bottes « CONTOURA »
chaudement doublées, imperméables
Largeurs D et EE
en spécial à partir de **99⁹⁸\$**
Valeur jusqu'à 200\$

Place Laurier, 1^{er} étage (Pres de Bonclair)
658-7224
Visa, MasterCard, Interac, Amex, Union Card

Dans l'Église, des femmes s'affirment... discrètement

ANNE-MARIE VOISARD
AMVoisard@lesoleil.com

■ Des femmes réussissent à s'affirmer dans l'Église catholique et n'ont pas peur d'aborder les sujets chauds, en particulier la sexualité. Mais elles l'ont fait jusqu'ici avec une grande discrétion. À preuve, le Réseau des répondantes à la condition des femmes existe depuis plus de vingt ans. Et presque personne ne le connaît.

Huguette Labrecque, répondante au diocèse de Québec, a accepté hier de lever le voile, en compagnie de Louise-Andrée Poitras, une bénévole de la première heure, qui se présente comme «la mémoire» du Réseau. Elle était là en 1983, un an avant que les répondantes diocésaines, à l'invitation de l'Assemblée des évêques, se regroupent au niveau provincial.

PRIORITÉ À LA SEXUALITÉ

La sexualité, très discutée depuis que le cardinal Claude Turcotte a décidé de soumettre les séminaristes de son diocèse au test du VIH, est depuis l'automne dernier le dossier prioritaire du Réseau. Du moins dans le diocèse de Québec. Pas question toutefois de se limiter aux relations entre les femmes et les prêtres, lesquelles ont fait l'objet de récents témoignages dans LE SOLEIL.

Leur étude va couvrir plus large que ça, disent M^{mes} Labrecque et Poitras. Contraception, avortement, prostitution juvénile, homosexualité, pédophilie... rien ne sera laissé de côté. De plus, elles veulent que la sexualité soit abordée comme «quelque chose de positif», et non seulement sous l'angle «des tabous, de ce qu'il ne faut pas faire».

Revenant aux prêtres eux-mêmes, M^{mes} Labrecque et Poitras sont d'avis qu'une réflexion s'impose sur l'engagement au célibat. «Des amies, j'en ai plusieurs qui sont mariées avec d'anciens prêtres», dit M^{me} Poitras, qui est veuve et retraitée de l'enseignement depuis peu. Si ces personnes avaient eu le choix, peut-être continueraient-elles aujourd'hui leur ministère? M^{me} Poitras considère que c'est une perte pour l'Église, alors même que les candidats à la prêtrise se font rares.



Il y a aussi des femmes qui peuvent être appelées au sacerdoce, selon Huguette Labrecque (à gauche) et Louise-Andrée Poitras.

N'empêche! Pour les femmes du Réseau, qui s'affichent comme «chrétiennes féministes», le célibat des prêtres n'est pas la première préoccupation. «On se dit qu'ils vont finir par ordonner des hommes mariés, bien avant d'ordonner des femmes», lance Louise-Andrée Poitras.

Ça signifie que «l'appel» n'est exclusivement réservé aux hommes. Il y a aussi des femmes qui peuvent être appelées, disent-elles, au sacerdoce. De même pour les diacres. Les femmes dont le conjoint se prépare au diaconat doivent non seulement donner leur consentement, il leur faut de plus s'astreindre à suivre des cours. Qu'est-ce qui les prive de devenir elles-mêmes diacres, sinon la structure patriarcale de l'Église?

LES PETITS PAS

Le Réseau des répondantes à la condition des femmes travaille «de l'intérieur» à changer les mentalités. «Il y a de la résistance, c'est pas toujours facile», avoue M^{me} Labrecque, qui est une ancienne présidente provinciale de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFÉAS). Pas question cependant de baisser les bras, ni de désespérer.

Il y a 20 ans, quand le réseau est né,

c'est la violence conjugale qui était le sujet épineux. «Tu l'as marié pour le meilleur et pour le pire. Tu restes avec», jugeait l'Église. Aujourd'hui, la violence est acceptée comme motif de séparation. De plus en plus souvent, elle est prise en compte dans les cas d'annulation de mariage. En octobre 2003, le diocèse sortait un dépliant. Harcèlement, violence, discrimination dans l'Église de Québec, c'est désormais tolérance zéro.

Le dépliant en question vise les agents et agentes de pastorale qui, pour la plupart, œuvrent dans les paroisses. Les prêtres ne sont pas non plus toujours exempts de comportements violents. «C'est en lien avec le dossier des rapports égalitaires entre hommes et femmes», explique M^{me} Labrecque. La structure même de l'Église exclut les femmes du pouvoir.

Le Réseau des répondantes à la condition des femmes n'est d'ailleurs que consultatif. La liberté d'expression est bien présente. Elle est liée à la liberté de conscience, précise Huguette Labrecque. «Ils ne sont pas obligés de nous écouter, mais ça arrive qu'ils prennent notre avis», conclut, pour sa part, Louise-Andrée Poitras. Toutes deux appliquent, disent-elles, la politique des petits pas.

La cause des mariages gais entendue en appel

Les groupes religieux défendent la loi, en l'absence du gouvernement fédéral

LIA LÉVESQUE
Presse canadienne

MONTRÉAL — La cause du mariage entre conjoints de même sexe s'est une fois de plus retrouvée devant les tribunaux, hier, à Montréal, cette fois sans la participation du gouvernement fédéral.

Le gouvernement fédéral ayant choisi de se désister de l'appel du jugement en faveur des mariages gais, les groupes religieux se sont retrouvés seuls devant la Cour d'appel à Montréal.

Le juge Michel Robert a lui-même souligné qu'il s'agissait d'une «situation inusitée». En effet, le Procureur général ne se porte plus à la défense de la loi, ayant préféré la voie politique, alors que les groupes religieux veulent le faire à sa place.

Plutôt que d'en appeler des décisions des tribunaux inférieurs, le gouvernement fédéral a choisi de rédiger un projet de loi légalisant les mariages entre conjoints de même sexe et l'a soumis à la Cour suprême, sollicitant son avis. Auparavant, des tribunaux de l'Ontario, du Québec et de la Colombie-Britannique avaient statué que le fait d'exclure les couples de même sexe de la définition traditionnelle du mariage enfreignait le droit à l'égalité reconnu par les chartes.

«Nous, on veut se marier», s'est exclamé M. Michael Hendricks, aux côtés de son conjoint René Lebœuf, en s'adressant aux journalistes à sa sortie du tribunal. Ce couple est à l'origine de la cause.

M. Hendricks a déploré le fait que «le gouvernement du Québec a inventé

l'union civile, qui donne les effets du mariage mais non le mariage», alors que son conjoint et lui veulent se marier. Or, tant que la cause se trouve en appel, le couple ne peut se marier. «Ils ont tout fait que pour que nous ne puissions nous marier», a-t-il reproché aux groupes religieux.

Ces groupes ont tenté de convaincre la Cour d'appel de les entendre et de trancher en leur faveur, même si la Cour suprême est déjà saisie du dossier, à la demande du gouvernement fédéral.

De son côté, M. Eric Lanthier, de la Coalition protestante évangélique pour le mariage, a dit estimer que la population appuie sa position et celle des groupes qui défendent la définition traditionnelle du mariage. Il a déploré le fait qu'un débat public ne soit pas vraiment tenu sur cette question. «Il manque un peu de débat, de brassage d'idées», a-t-il confié aux journalistes à sa sortie du tribunal.

Il s'est demandé à voix haute, et sans y répondre, si le gouvernement fédéral avait le mandat de changer ainsi la définition traditionnelle du mariage comme il le fait.

Quand on lui rappelle que le gouvernement fédéral a déjà dit qu'il ne contraindrait pas les Églises à célébrer des mariages contre leur gré, il réplique que si on change la définition traditionnelle du mariage, «dans les livres d'école, par exemple, dire qu'une famille est composée d'une mère et d'un père deviendrait discriminatoire».

Après avoir entendu les parties, la Cour d'appel a finalement pris la cause en délibéré.

Un ex-ministre de la C.-B. révèle avoir épousé son conjoint

■ VICTORIA — L'ex-ministre Ted Nebebeling, de la Colombie-Britannique, a révélé hier qu'il a épousé son conjoint de même sexe, avec lequel il vit depuis 32 ans, en novembre dernier, à Vancouver. Agé de 59 ans, M. Nebebeling était ministre d'État et responsable des Jeux olympiques d'hiver 2010 jusqu'à ce que le premier ministre, Gordon Campbell, effectue un remaniement de son cabinet, hier. M. Nebebeling n'est plus membre du cabinet. M. Nebebeling a expliqué

qu'il avait l'intention de rendre son mariage public le mois prochain, après avoir rencontré ses collègues, à l'ouverture des travaux de l'Assemblée législative, mais la nouvelle a été ébruitée. Il a dit avoir parlé au premier ministre Campbell, la semaine dernière, et celui-ci l'a félicité. Le mariage avec son partenaire, Jan Holmberg, âgé de 63 ans, a été décidé en juillet 2003, au moment où les mariages gais ont été déclarés légaux en C.-B. (PC)

Appel capital :

1 800 463-5229

REER

Obligations boursières du Québec

Capital entièrement garanti.

Rendement selon la performance boursière des 30 plus grandes entreprises du Québec (Indice Québec-30^{MC}).

Nouvelle émission en vente jusqu'au 5 mars 2004.

Choix du terme

5 ans	10 ans
Rendement maximal de 70 %	Sans limites de rendement

BONI DE

1%

du capital investi, applicable sur les nouveaux fonds REER.

Téléphonez-nous du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h, et les samedis de janvier et de février, de 10 h à 16 h. Passez nous voir au 333, Grande Allée Est à Québec, du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h, et les samedis de janvier et de février, de 10 h à 16 h. Visitez le www.epq.gouv.qc.ca

Pour connaître les entreprises composant l'Indice Québec-30^{MC}, visitez le www.iq30-iq150.org

Épargne
Placements

Québec

Financement

0% 48 mois

229\$ location

MARLIN
CHEVROLET-OLDSMOBILE INC.
688-1212

Aucun dépôt

COMPTANT	MENSUALITÉ
0	297
1500	259
2950	229

2145, Jean-Talon Sud, Sainte-Foy (Québec)

Location 48 mois ou 80 000 km. Transport inclus. Taxes en sus.

LE SON PROFITABLE

Création du programme Collégial
Éducation sonore assistée par ordinateur

Nouveau programme :
Son, musique et techniques numériques appliquées NNC.07

Sessions débutant le 16 février, le 23 février, le 25 mai et le 13 septembre 2004

Programme conduisant à une A.E.C. • Permis # 749841
Reconnu par le Ministère de l'éducation • Admissible au programme d'aide financière du Ministère de l'éducation du Québec

must-technic

Les Atriums de la Place Dupuis • 888 de Maisonneuve Est, Tour 3, Suite 440,
Montréal, Qc. H2L 4S8 • 514-521-2060 • 1-800-824-2060 • www.musttechnic.com

SOCIÉTÉS DE
TRANSPORTL'argent
se fait
rare
pour le
ministre
Marcoux

LAVAL (PC) — Le ministre des Transports, Yvon Marcoux, ne semble guère enclin à augmenter le financement des sociétés de transport en commun de la province, qui réclament pourtant plus d'argent depuis plusieurs mois.

Le ministre entamera un dialogue prochainement avec les sociétés de transport mais déjà, il affirme que la contribution du Québec dans ce secteur se compare à celui des autres provinces, tout comme les tarifs du transport en commun. De plus, rappelle-t-il, le gouvernement provincial est lié par un cadre financier exigeant.

D'ailleurs, le ministre Marcoux entend réclamer davantage d'argent d'Ottawa pour les infrastructures, notamment les routes.

Il reconnaît qu'il faut investir dans l'entretien des infrastructures et estime que le gouvernement fédéral doit accroître ses efforts à ce chapitre.

« Nos infrastructures requièrent davantage d'investissements. À cet égard, le gouvernement fédéral doit être interpellé », a déclaré le ministre, qui était de passage à Laval, hier matin, pour annoncer la construction d'un nouveau pont pour relier Laval et Terrebonne.

Les travaux préparatoires de ce projet de 12 à 15 millions \$ s'amorceront au printemps et la mise en service est prévue pour 2007.

Bien que le vieux pont de Terrebonne, inauguré en 1906, ait été le premier au Québec à exiger un péage à l'époque des voitures équestres, M. Marcoux a donné l'assurance qu'il n'en serait rien avec le nouveau pont.

ONTARIO

La dissection
d'animaux,
une pratique
anticatholique,
croit un élève

OTTAWA (PC) — Un élève d'une école secondaire de l'Ontario conteste la dissection d'animaux en classe, parce qu'il estime que cette pratique va à l'encontre de la religion catholique.

Peter Wesolowski, qui est âgé de 16 ans, s'insurge contre le fait que de tels actes cruels et inhumains aient lieu dans une école catholique. « La Bible nous dit de protéger l'intégrité de toutes les créatures de Dieu », affirme l'écuyer de l'école St. Pius, à Ottawa.

Le principal de l'école a soumis la question au conseil scolaire. Or, selon Lucy Miller, surintendante des programmes éducatifs du Conseil scolaire Ottawa-Carleton, il n'y a pas de conflit d'ordre moral.

« Ce n'est pas une question d'éthique pour nous, en tant que catholiques », assure-t-elle.

Le jeune Wesolowski avait d'abord disséqué un ver, puis une grenouille, mais il a regimbé quand est venu le temps de disséquer un cochonnet.

Selon M^{me} Miller, aucun étudiant ne perdra des points pour avoir refusé de disséquer un animal. Mais Peter Wesolowski veut carrément faire cesser la pratique à l'école, pour la remplacer par une simulation à l'ordinateur ou des dissections faites sur des reproductions.

M^{me} Miller a signalé que le conseil scolaire tenait des rencontres avec les directeurs des écoles et les chefs de départements pour trouver des solutions à l'intention des étudiants opposés à la dissection.

Selon Noël Simard, professeur de bioéthique à l'Université Saint-Paul à Ottawa, il s'agit d'une question complexe. Les catholiques, dit-il, reconnaissent qu'il faut utiliser les animaux, mais de manière humaine. À son avis, il devient difficile de justifier l'utilisation d'animaux quand il existe des solutions de rechange.

Mais James Cheetham, le président de la faculté de biologie de l'Université Carleton, souligne que les logiciels de dissection ne sont qu'un outil supplémentaire et qu'ils ne peuvent remplacer l'expérience de la dissection d'un véritable animal.

Un point de vue que partage le conseil scolaire catholique, qui estime que le logiciel en question peut enrichir, mais non remplacer la dissection.

**Solution de
rechange:
une
simulation à
l'ordinateur**

• CHAUSSURES •

BOTTES D'HIVER • BOTTILLONS •

**SOLDE
AVANT
RÉNOVATION**



**TOUT DOIT
SORTIR**

RABAIS JUSQU'À 70%

JEAN-PAUL
FORTIN

PLACE DE LA CITÉ SEULEMENT
Tél.: 418-654-0314

• SACS À MAIN •

TOUTES LES GRANDES MARQUES.

François Lôté
COLLECTION
PRÊT-À-PORTER INTERNATIONAL POUR HOMMES
Complexe Germain-des-Prés,
Sainte-Foy • 657-1760

**JAMAIS
VU**

Costume

François Lôté
COLLECTION

Reg. 1 195\$

Laine froide - 4 saisons

295\$

**JAMAIS
OFFERT**

Veston

François Lôté
COLLECTION

Reg. 695\$

4 saisons - choix de 18 couleurs

195\$

**JAMAIS
ÉGALÉ**

La célèbre collection de chemises allemandes

Klauss Boehler
KOLLEKTION

Reg. jusqu'à 295\$

Choix de 1000 chemises
plus de 25 couleurs

79\$

Veston
100% cachemire

reg. 1495\$

395\$

Manteau d'hiver
laine & cachemire

reg. 995\$

195\$

Blazer 4 saisons
100% laine

reg. 795\$

195\$

Aucune quantité limitée • Bonne chance

LA CAPITALE ET SES RÉGIONS

LE CLUB ANNIVERSAIRE DES AMIS SPORTIFS

La force de l'âge confirmée

PIERRE-ANDRÉ NORMANDIN
PANormandin@lesoleil.com

■ Le Club anniversaire des amis sportifs (CADAS) donne tout son sens à l'expression « la force de l'âge ». Dans plusieurs disciplines sportives, les quelque 100 membres de ce groupe, qui ont tous entre 50 et 90 ans, donnent du fil à retordre aux plus jeunes compétiteurs.



Marthe Lambert, que l'on voit ici avec Jean Furois, est l'une des rares membres féminines du Club anniversaire des amis sportifs.

Pierre Gagné en est la preuve vivante. À 71 ans, l'homme a terminé troisième au dernier marathon de patinage de vitesse de Lac-Beauport, en février 2003, battant d'une trentaine de secondes le meilleur athlète de moins de 30 ans !

Chaque dernier vendredi du mois, les membres du CADAS se réunissent dans un restaurant de Québec pour souligner leurs anniversaires. Mais ces festivités célèbrent avant tout les bienfaits de l'activité physique pour la santé.

Jean Furois, 62 ans, en sait quelque chose, lui qui a perdu sa jambe en juin 2000, lorsqu'un camion l'a frappé alors qu'il roulait à vélo. « J'étais mort, relate-t-il. Mais quand j'ai vu tout ce monde plus âgé que moi qui faisait encore du sport, j'ai pris une leçon de courage. »

Peu importe son handicap, M. Furois a tout fait pour remonter sur sa bicyclette. Son rétablissement va telle-

ment bien qu'il a appris dernièrement qu'il pourrait faire du ski de fond de nouveau, une nouvelle qui l'a transporté de joie. De plus, il projette d'effectuer à l'été 2005 le tour du Canada.

ATHLÈTES À LA RETRAITE

Malgré leur âge, les membres de la CADAS sont de véritables athlètes. Pierre Gagné effectue chaque été au moins 2000 km de patin à roues alignées et 1000 km de vélo. L'hiver, il enfille ses patins de vitesse et parcourt plus de 2000 km ! « Je cours après la forme ».

Le doyen du groupe, Georges Girard, a encore toute sa fougue malgré ses 89 ans. Ce skieur de fond invétéré fustige d'ailleurs les organisations sportives qui limitent l'âge maximal pour participer aux compétitions à 85 ans. Même s'il admet ne plus avancer aussi rapidement que dans son jeune temps, il estime mériter une place au sein des compétiteurs.

Le groupe de retraités sportifs compte dans ses rangs des légendes comme Jacques Amyot, le premier homme à avoir traversé le lac Saint-Jean à la nage en 1955. Il détient toujours le record de la personne la plus âgée à avoir franchi le plan d'eau, un exploit qu'il a accompli à 49 ans en 1974. La traversée de la Manche figu-



PHOTOS LE SOLEIL, JOCELYN BERNIER

Un trio d'athlètes à la retraite que peu de jeunes pourraient suivre, même aujourd'hui : Pierre Gagné, 71 ans (patinage de vitesse), Jacques Amyot, 79 ans (nage de longue distance), et Pierre Leclerc, 79 ans (vélo et ski de fond).

re également parmi ses plus grands faits d'armes. Maintenant que l'âge le rattrape, il s'adonne plus souvent à la pétanque, qu'il ne considère d'ailleurs pas comme un sport, mais plus comme un passe-temps.

FAIBLE PRÉSENCE FÉMININE

Bien que les statistiques semblent indiquer que les femmes vivent plus longtemps que les hommes, elles sont largement minoritaires au sein de la CADAS. Marthe Lambert est l'une des rares membres du sexe féminin. Cette infirmière a attrapé la

piqûre dans les années 1970, alors qu'elle a commencé à faire du sport après le travail.

En 1993 et en 2000, elle traverse le Canada d'un bout à l'autre en vélo. Lorsque LE SOLEIL a rencontré M^{me} Lambert, elle revenait tout juste d'un voyage où elle a fait le Chemin de Compostelle, un pèlerinage de 1000 km à pied qu'elle a réalisé en 51 jours.

À voir la ferveur des membres de la CADAS à multiplier les exploits sportifs, force est de constater que la jeune organisation qui a vu le jour en 2000 est destinée à une longue vie.

COMPARUTION DEVANT LE
COLLÈGE DES MÉDECINS

Le Dr Labrie porte sa cause en Cour suprême

PIERRE ASSELIN
PAsselin@lesoleil.com

■ Le docteur Fernand Labrie demande finalement à la Cour suprême d'entendre la cause qui l'oppose au Collège des médecins.

Le document déposé auprès du plus haut tribunal canadien cherche à faire renverser une décision de la Cour d'appel du Québec. Rappelons que M. Labrie a successivement essuyé des refus après avoir présenté des requêtes devant le comité de discipline du Collège, puis devant la Cour supérieure et enfin devant la Cour d'appel.

Le directeur du Centre de recherche conteste la validité d'une plainte de conflit d'intérêts portée contre lui dans le dossier de Gabriel Lessard, ce patient qui était décédé d'un cancer de la prostate malgré sa participation à un programme de dépistage.

La plainte faisait suite à une décision du comité de révision du Collège qui, selon le Dr Labrie, n'a pas considéré l'ensemble du dossier avant de rendre son verdict.

« La doctrine et la jurisprudence ont reconnu que les formalités procédurales imposées par les lois régissant les ordres professionnels sont généralement d'application stricte, sous peine

d'entraîner la nullité de la plainte formulée contre un professionnel », plaide le procureur du scientifique, M^{re} Jean-François Longtin, rappelant qu'une mesure disciplinaire « peut avoir des conséquences graves sur le droit d'un professionnel d'exercer sa profession... »

Plus particulièrement, il affirme que les protocoles de recherche et les dossiers médicaux du patient n'avaient pas été transmis au comité de révision.

Il soutient aussi que le Collège, qui a non seulement désigné un syndicat *ad hoc* mais qui l'avait mandaté pour porter plainte contre le Dr Labrie, avait ainsi contrevenu à la loi qui prévoit que la décision de porter plainte revient au syndicat. Cette façon de procéder ne respectait pas l'indépendance opérationnelle du syndicat prévue à la loi.

La Cour suprême devra d'abord décider dans un premier temps si elle accepte d'entendre cette cause, avant de se prononcer sur le fond.

Il conteste la validité d'une plainte à son endroit

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE LÉVIS

Un site Web pour aider les décrocheurs à « coller » aux études

MARC SAINT-PIERRE
MSiPierre@lesoleil.com

Bon an mal an, quelque 300 des 1000 étudiants du Centre de formation professionnelle de Lévis partent avec leur diplôme en poche. Le taux de réussite est au-dessus de la moyenne québécoise.

Mais il y a aussi 140 étudiants qui, pour toutes sortes de motifs et notamment pour des raisons d'ordre personnel, ne vont pas au bout de leur formation.

En bons mécaniciens, les éducateurs du CFP lévisien ont convenu de huiler cette partie de la machine qui grince. Le lubrifiant, c'est en l'occurrence le site Web *Stratégies gagnantes*.

« L'intention, c'est de prévenir l'abandon scolaire. *Stratégies gagnantes* est un outil simple, clair, un peu interactif. Il a été conçu pour que les élèves sachent qu'il y a des res-

sources pour les aider à surmonter les difficultés personnelles qui les amènent à décrocher », a indiqué Hélène Boucher, directrice adjointe du CFP, qui a imaginé le site.

Stratégies gagnantes est de fait un guide des ressources d'aide qui permet aux élèves de trouver les informations pertinentes sur les organismes communautaires et publics qui peuvent leur venir en aide, ou qui ont réponse à leurs questions sur différentes problématiques, que celles-ci soient matérielles ou financières, de toxicomanie, de santé mentale, etc.

Il aurait bien pu être produit en version papier, mais peut-être parce que ses étudiants ont 24 ans en moyenne, le centre a préféré le faire dans la version Web, plus souple.

Le site n'a effectivement rien de commun avec la brique encombrante qu'il aurait pu être. Elaboré par un travailleur social, Daniel Presseau, épaulé entre autres par le CLSC Desjardins et le Centre local d'emploi, lancé par une enveloppe du Fonds jeunesse Québec, le guide offre aux étudiants toute une série de destinations : des numéros de téléphone d'urgence jusqu'aux indications pour joindre une batterie d'organismes d'aide à la famille, aux femmes, aux hommes, de ressources de défense des droits, de soutien aux problèmes de toxicomanie, d'écoute téléphonique, etc. Et tous les liens pertinents.

« UN PROJET ADHÉSIF »

« Le site ne se substitue pas aux personnes, aux conseillers, mais c'est tout de même un excellent support », a observé Hélène Boucher.

Il est d'ailleurs prévu à *Stratégies gagnantes* un volet de sessions d'information thématiques, de groupes de discussions et de midis conférences.

D'emblée, le site a été bien perçu par le président de la commission scolaire des Navigateurs, Léopold Castonguay, qui y a vu « un projet adhésif » susceptible de retenir les étudiants à leurs études. Il est aussi unique par sa clientèle cible, en l'espèce les étudiants des centres de formation professionnelle de la commission scolaire des Navigateurs.

De l'avis de Marie-Louise Martineau, 25 ans, qui a décroché à répétition avant de s'engager résolument dans la préparation d'un diplôme d'infirmière auxiliaire, un tel site lui aurait naguère évité ses faux départs.

Pour Isabelle Forgues, 32 ans, étudiante en secrétariat, le site a notamment le mérite d'être « accessible à tous les groupes d'âge ».

À la commission scolaire des Navigateurs, on estime d'ailleurs que *Stratégies gagnantes* peut très bien répondre, par exemple, aux préoccupations des étudiants réguliers du secondaire.

Le site : www.csdn.qc.ca/cfp/guide



Imaginé par la directrice adjointe du CFP, Hélène Boucher, le site Web a été élaboré par Daniel Presseau, qui a une formation en travail social.

SAMEDI DANS LE SOLEIL

Dans le cahier Zoom

Perspectives
2004



Tout indique que l'économie québécoise se portera bien dans la plupart des secteurs en 2004, selon les recherches effectuées par une équipe de journalistes du SOLEIL. Une question revient toutefois sans cesse : quelle sera la force du dollar canadien ? Des spécialistes nous en parlent.

Le vol au poivre de Cayenne chez Birks résolu

Une preuve d'ADN incrimine un des trois suspects

JEAN-FRANÇOIS NÉRON
JFNeron@lesoleil.com

■ Les trois présumés auteurs du cambriolage au poivre de Cayenne perpétré à la bijouterie Birks le 15 août dernier n'auront pas longtemps roulé sur l'or. La police de Québec a mis la main au collet des suspects, dont un a déjà plaidé coupable à neuf chefs d'accusation.

Jean-Claude Haché, 27 ans, Steve Turcotte, 28 ans et Jimmy Pruneau, 32 ans, tous de Québec, sont les trois individus qui auraient commis le spectaculaire vol de 81 000 \$.

Le 15 août, Haché et Turcotte ont pénétré, affublés d'une cagoule, dans la bijouterie de Place Sainte-Foy, puis aspergé de poivre de Cayenne les employés et les clients qui s'y trouvaient. L'infiltration du poivre dans les conduits d'aération avait incommodé plu-

sieurs personnes et forcé l'évacuation du complexe. Une automobile, conduite par Pruneau, attendait les deux autres complices à la sortie du centre commercial. Le trio avait quitté les lieux sans pouvoir être rattrapé.

Les policiers de Québec ont dû attendre en septembre avant d'obtenir une piste sérieuse qui les mène vers les auteurs du délit.

« Des agents ont intercepté Haché et Turcotte à Cap-Rouge, dans un sec-

teur où s'était déroulé un vol par effraction dans une résidence. Les deux individus n'avaient pourtant pas le droit de se trouver ensemble par ordre de la cour, puisqu'ils possédaient déjà un lourd passé judiciaire en matière de vol qualifié et de possession d'arme », explique Jean-François Vézina, porte-parole de la police. De là, l'enquête a mené à leur implication dans le vol de la bijouterie et à la complicité de Pruneau.

Des trois, seul Haché a plaidé coupable. Contrairement à une récente affaire d'agressions sexuelles, où une preuve d'ADN a innocenté le suspect Simon Marshall, Jean-Claude Haché a été trahi par son code génétique, qui a permis de l'incriminer sans doute aucun, ajoute M. Vézina.

Haché a plaidé coupable vendredi à

neuf chefs d'accusation, dont ceux de vol qualifié, de possession d'arme prohibée et de voies de fait (utilisation du poivre de Cayenne). Steve Turcotte fait face à six chefs d'accusation et reviendra en cour le 9 février. Il est présentement incarcéré. Quant à Jimmy Pruneau, il est en liberté et en attente de procédures judiciaires.

Seule ombre à l'enquête, Jean-François Vézina signale que les bijoux volés n'ont pas été retrouvés. « Ils ont peut-être été écoulés à l'extérieur de



Jean-Claude Haché



Steve Turcotte



Jimmy Pruneau

la région ou bien ils sont encore cachés », conclut ce dernier, qui lance un appel à la vigilance aux bijoutiers ou aux brocanteurs qui auraient pu se voir offrir des bijoux identifiés au nom de Birks. Dans ce cas, les intéressés peuvent contacter le 643-2447 (AGIR).

« Rapport qu'y faudrait surtout pas passer tout drette. »

0\$ 19\$ 69\$ 79\$

Nokia 3586i Audiovox 8450 Slider de Kyocera Audiovox 8600

Mobilité Jusqu'au 1^{er} février, solde de téléphones-à-poche avec écran couleur.*

- En prime, obtenez 4 mois d'appels locaux illimités* à l'activation.
- Service prépayé aussi disponible. Abonnez-vous maintenant et doublez votre crédit de départ.
- Avec une offre pareille, c'est le temps de choisir Bell.

Magasins Espace Bell et Bell Mobilité
1 888 4MOBILE www.bell.ca/mobilite

Certaines conditions s'appliquent. Photos à titre indicatif. Détails en magasin.
*Sujet à un engagement de 24 mois. Des frais de résiliation anticipée s'appliquent. Pas offert avec le service prépayé.



Et bien simple.™

Espace Bell

Alma
Plaza 1
(418) 662-0469

Amqui
14, rue St-Benoît O.
(418) 629-6054

Baie-Comeau
997, boul. Lafleche
(418) 295-1294

Chicoutimi
1915, boul. Talbot
(418) 696-0506
Place du Royaume
(418) 693-1188

Gaspé
157, boul. de Gaspé
(418) 368-5004

Havre St-Pierre
111 B, rue Boréale
(418) 538-1301

Lévis
Galerie Chagnon
(418) 833-3848

Maria
111, boul. Perron O.
(418) 759-5225

Matane
1105, rue du Phare O.
(418) 562-9000

Québec
1171, boul. Charest Ouest
(418) 687-2121
1100, rue Bouvier,
bureau 350
(418) 627-6000
Les Galeries de la Capitale
(418) 627-2555
Les Galeries de
la Capitale (kiosque)
(418) 627-8962
Place Fleur-de-Lys
(418) 529-9292

Rimouski
341, 2e rue Est
(418) 722-7717
76, rue St-Germain Ouest
(418) 723-0999

Rivière-du-Loup
Centre commercial
Rivière-du-Loup
(418) 868-8888

Sept-Îles
1230, boul. Laure
(418) 962-6568

St-Georges-de-Beauce
Carrefour St-Georges
(418) 228-5621

Ste-Anne-des-Monts
44, boul. Ste-Anne Ouest
(418) 763-7723

Ste-Foy
2785, boul. Laurier
(418) 650-1000
Place Laurier
(418) 658-8678

FUTURE SHOP

Dumoulin

STEREO

LA CANINE TELEPHONIQUE



Aussi offert chez les agents autorisés et dépositaires Bell Mobilité.

LE QUÉBEC ET LE CANADA

Charest risque de rentrer bredouille de Davos

Tout indique qu'il ne pourra annoncer la création d'un seul emploi

JOCELYNE RICHER
Presse canadienne

MUNICH — Tout indique que la mission économique de 11 jours du premier ministre Jean Charest en Europe va se conclure, demain, sans qu'il puisse se vanter de ramener dans ses bagages un seul emploi supplémentaire pour le Québec.

Hier, en Bavière, M. Charest a procédé à l'annonce d'un investissement de 67 millions \$ à Drummondville par la compagnie allemande Technocell, pour la fabrication de papiers décoratifs. Nombre d'emplois créés: zéro.

Quelques heures plus tôt, il participait à l'annonce d'une entente de principe conclue entre le géant allemand

de la technologie, Siemens, et Hydro-Québec, en vue de pousser plus loin, conjointement, la recherche de création de produits utilisés dans le transport et la distribution de l'énergie. Nombre d'emplois créés: zéro.

Depuis son départ du Québec, il n'a fait qu'une seule annonce majeure: un investissement de 500 millions \$ sur quatre ans à Sorel-Tracy (dont 107 millions \$ en 2004), qui permettra de consolider 1600 emplois à la compagnie QIT-Fer et Titane, mais n'en créera aucun.

Mais M. Charest aime bien dire qu'il n'est pas venu en Europe « pour faire des annonces ». Au lieu de cela, il dit être venu bâtir des « relations à long terme », bref semer pour — éventuel-

lement — récolter plus tard. Traditionnellement, ce genre de mission économique se traduit pourtant par une série d'annonces d'investissements et de création d'emplois.

Ce ne sont pas les occasions qui ont manqué, car M. Charest s'est entretenu tout au long du voyage avec de nombreux industriels de haut niveau.

Chose certaine, le fait que le Québec soit dirigé depuis le 14 avril par un gouvernement fédéraliste semble bien perçu par les investisseurs étrangers potentiels et représenter une source de stabilité aux yeux des actionnaires.

Si les Québécois avaient voté pour la souveraineté lors du référendum de 1995, « cela aurait certainement affecté les investissements de notre compa-

gnie (au Québec), sans aucun doute », a déclaré hier, en point de presse, le grand patron de Kunz, Wilhelm Dengler, présent à la conférence de presse. Technocell, une filiale de Kunz, possède déjà une usine à Drummondville, qui donne du travail à 140 personnes. Au Québec, Kunz possède également la compagnie Uniboard, présente à Sayabec et à Mont-Laurier.

« Si la souveraineté avait eu lieu, on n'aurait peut-être pas investi au même rythme. Cela aurait changé l'attitude de nos actionnaires. La souveraineté aurait peut-être causé une certaine instabilité », a-t-il dit. Placé juste derrière lui, le premier ministre Charest était tout sourire.

À deux reprises, hier, M. Charest a

pris la parole devant des gens d'affaires et des financiers allemands, en répétant toujours le même message: le Québec constitue l'endroit rêvé où investir son argent.

ACCUEIL DE CHEF D'ÉTAT

M. Charest est arrivé à Munich dimanche après-midi et a été accueilli en véritable chef d'État (tapis rouge, garde d'honneur, rues bloquées, etc.). Ce surplus d'égards s'explique par le fait que depuis 1989, lors du passage du premier ministre Robert Bourassa, l'État de Bavière — une des régions les plus riches de toute l'Europe — et le Québec ont développé une amitié particulière, qui se traduit par toute une série d'accords économiques et culturels.

DÉBUT DES CONSULTATIONS SUR LE BUDGET 2004-2005

Séguin attendu de pied ferme

GILBERT LEDUC
GLeduc@lesoleil.com

■ Le ministre des Finances, Yves Séguin, est attendu de pied ferme, à compter de ce matin, alors que s'amorceront les consultations publiques préparatoires à la présentation du budget 2004-2005 du gouvernement du Québec. Citoyens ordinaires, groupes d'intérêts de tout acabit et syndicats se bousculent aux portes pour se faire entendre auprès du grand argentier de l'État.

Pas moins de 200 citoyens et groupes ont manifesté leur intention de communiquer de vive voix au ministre leurs préoccupations à l'égard du prochain budget provincial.

Les consultations prébudgétaires débuteront aujourd'hui, à Montréal, alors que 14 personnes et organismes donneront leurs bons conseils au ministre des Finances. Parmi eux, notons la Fédération des cégeps, le FRAPRU, la Canadian Federation of Students, la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac, l'Association des brasseurs du Québec et l'Association des retraités d'Hydro-Québec.

Ils bénéficieront d'une période de 20 minutes pour vendre leur salade et ils pourront échanger avec Yves Séguin pendant une dizaine de minutes.

AVALANCHE DE MÉMOIRES

Les consultations se poursuivront mercredi à Québec et elles reprendront vendredi dans la métropole. La période des audiences publiques devait se terminer le 6 février mais, en raison de l'avalanche de mémoires reçus, le ministère des Finances a jugé bon de poursuivre l'exercice au-delà de cette date.

« Le ministre veut être en mesure d'entendre le plus de monde possible », a déclaré Serge Privé, le directeur des communications d'Yves Séguin. Tous ceux qui veulent être entendus pourront-ils le faire ?

À cette question, M. Privé répond que le ministère tente, par tous les moyens, de faire une place à toutes les personnes et groupes intéressés. Il n'est pas impossible que les consultations prébudgétaires prennent la route des régions pour aller écouter les Québécois dans leur milieu de vie.



Le ministre Yves Séguin entendra des citoyens et des représentants de groupes.

Silencieux depuis la fin des travaux parlementaires à l'Assemblée nationale, les syndicats et les groupes sociaux profiteront des consultations prébudgétaires pour reprendre le combat contre le gouvernement Charest.

Le Réseau de vigilance — une force de frappe regroupant, entre autres, la CSN, la CSQ, la FIQ, le FRAPRU ainsi que des associations étudiantes, des groupes de femmes, des groupes de défense des personnes assistées sociales et des défenseurs de

l'environnement — organisera des manifestations et des coups d'éclat tout au long de la période des consultations menées par le ministre Séguin. Un grand rassemblement se tiendra vendredi à Montréal, devant l'hôtel où se dérouleront les travaux. Il devrait également y avoir de l'action à Québec demain.

Quant à la FTQ et à la CSQ — deux centrales syndicales qui ne sont pas membres du Réseau de vigilance — elles s'associeront de façon ponctuelle à certaines actions du réseau.

MARQUAGE DES ROUTES

Le SFPQ opposé au partenariat avec le privé

GILBERT LEDUC
GLeduc@lesoleil.com

Déjà frileux devant toute intrusion du secteur privé dans les services publics, le Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ) voit d'un très mauvais œil toute forme de partenariat avec le privé pour le marquage des routes.

Représentant des fonctionnaires, des techniciens et des ouvriers qui travaillent au ministère des Transports, le SFPQ a pris connaissance de l'étude démontrant que la direction régionale de Transport Québec pourrait économiser de 700 000 \$ à 1 million \$ en cinq ans en établissant un partenariat public-privé (PPP) ou en optant pour la création d'une société mixte.

L'étude — dont LE SOLEIL a publié, hier, les grandes lignes — révélait que les entreprises privées étaient en mesure de livrer les services de marquage routier à l'intérieur d'une échelle de coûts variant de 160 \$ à 170 \$ le kilomètre de ligne marquée alors qu'il en coûte, en moyenne, 203 \$ à la direction régionale de Québec du ministère pour exécuter le même travail.

UN GRAIN DE SEL

Président du SFPQ, Michel Sawyer prend avec un grain de sel les données illustrant qu'il en coûtait moins de confier le marquage des routes aux entrepreneurs privés. « On ne sait pas

si l'étude a pris en compte les coûts relatifs aux appels d'offres, à la surveillance des travaux et, surtout, du respect des normes de qualité. »

Le SFPQ n'a pas été en mesure de valider toutes les informations contenues dans l'étude. Il n'a pas eu d'échanges, non plus, avec les autorités du ministère sur un projet d'un éventuel partenariat public-privé pour le marquage des routes.

L'OUVRAGE VA AU PRIVÉ

M. Sawyer a indiqué que le privé, qui considère le secteur public comme une « mine de profits », a déjà les pieds bien implantés dans les activités relevant du ministère des Transports. À preuve, le nombre d'ouvriers au MTQ diminue à vue d'œil. En l'espace d'une vingtaine d'années, ils sont passés de 12 000 à 2500, a signalé le président du SFPQ.

« Lors de ma dernière tournée en Gaspésie, on m'a présenté l'ouvrier permanent le plus jeune de la direction régionale. Le monsieur a 52 ans ! Les gens partent à la retraite, ils ne sont pas remplacés et le secteur privé ramasse l'ouvrage », a décrit M. Sawyer.

Inquiet devant une perte d'expertise de plus en plus grande du secteur public, notamment du côté de la construction de routes, le SFPQ, dans son projet de convention collective, veut encadrer les recours au privé afin que ça devienne une règle d'exception.

COURSE CONSERVATRICE

Belinda Stronach gagne de l'assurance

(PC) — Même message, livraison différée. Belinda Stronach, candidate à la direction du nouveau Parti conservateur du Canada, a entamé sa deuxième semaine en politique en prononçant, détendue et en faisant de l'humour, un discours devant des partisans, hier soir.

Celle qui était jusqu'à récemment pdg du géant du secteur des pièces d'automobiles Magna International a été chaudement applaudie par les 300 personnes rassemblées dans un hôtel d'Ottawa lorsqu'elle a dit qu'elle n'est pas une politicienne professionnelle.

Nouveau visage et néophyte, M^{me} Stronach, qui est âgée de 37 ans, suscite beaucoup d'intérêt dans cette course au leadership conservateur. Alors qu'elle semblait nerveuse lors du lancement de sa campagne, la semaine dernière, M^{me} Stronach paraissait maîtriser certains aspects de l'art de la politi-

que hier soir, des atouts jusqu'à maintenant réservés à ses deux rivaux, Stephen Harper, l'ancien chef de l'Alliance canadienne, et Tony Clement, ancien ministre provincial de l'Ontario.

Elle a commencé son discours avec une anecdote au sujet de son fils de 12 ans, Frank, qui, le jour du lancement de sa campagne, lui a dit: « Ne trébuche pas, maman. » Elle a affirmé que les idées plutôt que la garde-robe doivent être la marque de sa campagne. « La semaine dernière, l'accent a peut-être été un peu trop mis sur les souliers et des choses comme cela. Cette semaine, j'espère que ce sera un peu plus sur les idées. »

Elle s'est aussi avancée sur la question du Québec en disant que « ce que les Québécois veulent, c'est être respectés pour leur nature distincte, comme d'autres régions de ce pays ».

Début des travaux du Conseil national de la santé

Premier dossier chaud à l'ordre du jour: les délais pour obtenir des soins

DENNIS BUECKERT
Presse canadienne

OTTAWA — La question de l'attente pour l'obtention de services de santé au Canada sera certainement au centre des discussions cette semaine lors de la première rencontre du nouveau Conseil de la santé.

Le conseil a été créé l'an dernier pour surveiller la mise en œuvre de l'Accord de février 2003 des premiers ministres fédéral et provinciaux — sauf ceux du Québec et de l'Alberta — sur le renouvellement des soins de santé. Il devra aussi présenter des

rapports à ce sujet aux Canadiens.

La notion de « soins garantis », qui implique l'obtention de services dans des délais prescrits, devrait être abordée, compte tenu de l'appui qu'elle a reçu du premier ministre Paul Martin.

« Toute la question de l'attente est probablement la plus importante priorité pour le public, de même que pour le premier ministre Martin », a affirmé, au cours d'une entrevue, lundi, le président du conseil, Michael Decker.

« Comment on obtient un accès avec une limite de temps et si une telle

garantie fait partie de la solution devrait intéresser vivement le conseil, selon moi », a-t-il estimé.

L'idée de soins garantis a été proposée au départ par un comité du Sénat présidé par le libéral Michael Kirby. Les coûts d'application d'une telle mesure n'ont pas été évalués.

Un autre dossier chaud qui devrait intéresser le conseil — qui se réunit jeudi et vendredi à Toronto — est la réforme des soins de première ligne.

Selon les partisans d'une telle réforme, le premier contact d'une personne avec le système de santé devrait avoir lieu avec une infirmière,

ou un conseiller au téléphone, plutôt qu'avec un médecin de famille.

« Nous parlons d'un accès 24 heures sur 24, sept jours sur sept, à des services de santé de base », a affirmé M. Decker. « Les gens veulent cela. Ils ne veulent pas que l'urgence soit la seule place ouverte 24 heures par jour. »

Selon lui, la tendance des services 24 heures est présente dans la société et le secteur médical doit s'adapter.

« Vous ne pouvez pas faire cela avec le modèle des cabinets privés, a ajouté M. Decker. Vous tuez tous vos médecins (...) Le modèle doit

changer. » Le Conseil de la santé est composé, en plus de son président, d'un représentant de chaque province et territoire participant et de 13 représentants des experts ou du public.

« Le conseil collaborera avec le Conseil de la santé et du bien-être du Québec », précisait dans un communiqué le cabinet de la ministre de la Santé de l'époque, Anne McLellan, le 9 décembre dernier. « Cependant, l'Alberta ne participera pas au Conseil de la santé. » L'Alberta considère qu'il s'agit d'une intrusion dans les juridictions des provinces.

Le bureau de la vérificatrice générale a interrogé Gagliano à Copenhague

■ OTTAWA — Un représentant du bureau de la vérificatrice générale du Canada, Sheila Fraser, s'est discrètement rendu à Copenhague, au Danemark, l'automne dernier, pour interroger l'ancien ministre Alfonso Gagliano. C'est ce que rapporte le *Globe and Mail*, précisant que l'entretien a porté sur la rôle qu'aurait joué M. Gagliano, maintenant ambassadeur au Danemark, dans le scandale du programme fédéral des commandites, qui fait l'objet d'une enquête de la GRC. M. Gagliano était responsable de ce programme, au moment où plusieurs irrégularités auraient été constatées. Le journal indique qu'il est très rare qu'un politicien soit interrogé par le bureau de la vérificatrice, qui déposera son rapport dans ce dossier dans deux semaines. Les partis d'opposition aux Communes continuent d'exiger du gouvernement Martin qu'il rappelle l'ambassadeur au pays. (PC)

Serge Côté connaîtra sa sentence jeudi

■ SHERBROOKE — La juge Danielle Côté, de la Cour du Québec, s'est donné un délai de 48 heures avant de rendre sa sentence à l'endroit de Serge Côté. Côté a reconnu sa culpabilité à 11 chefs d'accusation d'agressions sexuelles, d'inceste et de séquestration à l'encontre de sa sœur Isabelle, aujourd'hui décédée. Il connaîtra donc sa sentence jeudi matin. La juge Côté a reporté sa décision afin d'étudier plus attentivement le rapport présentiel et l'évaluation sexuelle de l'accusé. La Couronne et la défense ont recommandé une peine de six ans d'emprisonnement pour Serge Côté, âgé de 25 ans. Celui-ci est détenu depuis le 27 juin 2001. (PC)

Fausse alerte à Dorval

■ MONTRÉAL — Un colis suspect qui a entraîné une intervention policière hier matin à l'aéroport Pierre-Elliott-Trudeau s'est révélé inoffensif. L'opération avait été déclenchée à la suite de la découverte d'un colis sur un chariot situé à l'extérieur des bureaux de Postes Canada, à l'aéroport. Le colis, qui était destiné à une compagnie aérienne, avait été bloqué par Douanes Canada, après son passage au détecteur électronique. Il provenait d'un bureau de Postes Canada, à Saint-Laurent. Des experts de l'escouade tactique de la police de Montréal avaient été dépêchés sur les lieux. L'incident n'a entraîné aucune évacuation. (PC)

Sa voiture tombe d'un pont

■ RICHELIEU — La Sûreté du Québec a mis fin en milieu d'après-midi, hier, à ses recherches en vue de retrouver un automobiliste dont le véhicule est tombé d'un pont et a plongé dans les eaux de la rivière Richelieu, à Chambly. Selon des témoins, la victime a perdu la maîtrise de sa voiture en tentant une manœuvre de dépassement sur la route 112. L'automobile a arraché une partie du parapet du pont avant de basculer dans la rivière. Un témoin a vu la victime nager hors du véhicule. L'idée d'envoyer des plongeurs a été abandonnée, en raison du courant trop fort, des glaces et du froid. (PC)

Le Pakistan est prêt à libérer un jeune Canadien blessé

■ OTTAWA — Les autorités pakistanaïses sont prêtes à relâcher un jeune Canadien de 14 ans blessé au combat aux côtés de combattants d'Al-Qaïda, a-t-on appris hier. Abdulkareem Khadr a reçu une balle dans la colonne vertébrale le 2 octobre, et est paralysé des membres inférieurs. Il est détenu dans un hôpital près d'Islamabad. Selon un fonctionnaire des Affaires étrangères, le garçon a exprimé le souhait de rentrer au Canada. Le père de l'adolescent, Ahmed Said Khadr, un citoyen canadien d'origine égyptienne, a été tué au cours du même combat. Le Canada délivrera un passeport au cadet des Khadr, qui a des parents à Toronto, mais plusieurs questions restent à régler avant son rapatriement, dont celle de savoir qui paiera son transport. (PC)



Julie Gravel, à droite, nouvelle greffée du cœur, participera activement à la campagne « Affiche ton cœur » de la Fédération des maladies du cœur du Québec. Elle est accompagnée de Linda Cyr, conseillère à Héma-Québec, et de Jocelyn Thémens, directeur du développement régional de la Fédération pour la section Québec Est.

Julie Gravel revit avec son nouveau cœur

La jeune femme de 25 ans participe à la campagne *Affiche ton cœur*

CLAUDE VAILLANCOURT
Cvailancourt@lesoleil.com

Julie Gravel a les traits d'une femme de 25 ans. Mais dimanche prochain, elle fêtera son premier anniversaire.

Ce beau bébé d'un an respire la joie de vivre. À peu près à la même date, l'an passé, elle végétait dans un autre monde. « J'avais peur de tout, racontait-elle, hier soir, à quelques jours de son premier anniversaire. J'avais de la difficulté à mettre un pied devant l'autre. Je n'osais plus sortir seule. C'était le vide total. »

Greffée d'un nouveau cœur le 1^{er} février, elle dit maintenant vivre au lieu de survivre. « Je vois l'avenir comme un gros cadeau que l'on déballe. Je ne sais plus où me garer. J'ai le choix de tout. »

Résidente du quartier Les Saules, à Québec, Julie Gravel veut être sur toutes les tribunes durant le prochain mois à l'occasion de la campagne *Affiche ton cœur* de la Fondation des maladies du cœur. « J'ai dit aux responsables de la Fondation que j'étais disponible pour eux pour tout le mois de février. « Exploitez-moi, je suis là », leur a-t-elle lancé.

Pourtant, la jeune femme ne cache pas qu'elle avait peur, très peur même, avant de subir sa greffe cardiaque à l'hôpital Laval.

Souffrant d'une cardiomyopathie, un épaississement du muscle cardiaque, Julie Gravel avait pourtant reçu un stimulateur cardiaque à la suite d'une insuffisance cardiaque en juin 1997. « Deux mois plus tard, j'ai eu un arrêt cérébrovasculaire (ACV) qui m'a paralysé tout un côté du corps. »

Mais son vieux cœur, dit-elle, avait reçu toute une claque. Têtue, elle ne voulait pas subir la

greffe. « Je voulais m'en sortir par moi-même. Puis, un jour, un de mes cardiologues m'a dit que je n'en avais plus que pour quelques semaines à vivre. J'ai décidé de jouer le jeu. J'ai posé des tas de questions, on m'a fourni des tas de bonnes réponses. C'était ça où je mourais. »

À la veille de ce premier anniversaire, Julie Gravel avoue apprécier la vie. « Je conduis même mon auto toute seule », lance-t-elle.

TOUTES LES 27 MINUTES

C'est la quatrième année que la Fondation organise la campagne *Affiche ton cœur*, une période où l'on veut rappeler qu'au Québec une personne est atteinte toutes les 27 minutes d'une maladie cardiovasculaire.

Durant ce mois qui, cette année, compte 29 jours, les gens seront invités à se procurer une épinglette vendue au coût de 2 \$ par des centaines de bénévoles ainsi que dans les Librairies Renaud-Bray et les boutiques Espace Bell.

Le 21 février, les projecteurs se tourneront aussi sur les artistes Stéphane, Michel Stax, Daniel Héu et Claude Valade pour la *Soirée rétro du cœur* au Patro Roc-Amadour. Les billets sont en vente au bureau de la Fondation (682-6387). D'autres activités sont inscrites au programme (www.fmccoeur.qc.ca).

La Fondation s'est aussi associée avec Héma-Québec pour des activités de sensibilisation au centre Globule de Place Laurier.

Notons enfin que deux médecins de la région, les docteurs Patrick Couture, du CHUL, et Sylvie Dodin (hôpital Saint-François d'Assise - CHUQ) figurent parmi les chercheurs qui reçoivent des bourses d'encouragement (10 000 \$ et 5000 \$) consenties par des partenaires de la Fondation.

BAIE DE FUNDY Peu d'espoir de retrouver le bateau de pêche et ses quatre occupants

MACES BAY, N.-B. (PC) — Ceux qui connaissent les marées de la baie de Fundy gardaient peu d'espoir, hier, que soient retrouvés vivants les quatre occupants du bateau de pêche manquant à l'appel depuis vendredi.

« Ça s'annonce mal », a affirmé Vic Hawkins, un résident de la région de Maces Bay et ami des quatre personnes manquantes. « Ils sont partis depuis vendredi. Nous avons eu du temps extrêmement froid et nous n'avons eu aucune nouvelle. C'est ce qui inquiète tout le monde. Il n'y a eu aucune communication. »

Le *Lo-Da-Kash*, un bateau de 12 mètres, a été vu pour la dernière fois vendredi alors que son capitaine, Paul Wilson, 44 ans, de Dipper Harbour, du Nouveau-Brunswick, a mis le cap sur l'île de Campobello pour aller y chercher du nouvel attirail de pêche.

Il y avait aussi à bord Trent Gilmour, 32 ans, et Wes Boulder, 70 ans, tous deux de Pointe-LePREAU, ainsi que la petite amie de M. Wilson, Marilyn Ross, 47 ans, de Pennfield, également du Nouveau-Brunswick.

Il a expliqué que le *Lo-Da-Kash* était un vieux bateau, à coque de bois, que Paul Wilson rafistolait pour pêcher les oursins. Les œufs d'oursin, considérés comme un produit de luxe en Asie, sont de plus en plus populaires sur les marchés étrangers.

M. Hawkins a indiqué que le bateau était bien équipé (canot de sauvetage) et que Paul Wilson avait un téléphone cellulaire, mais aucun signe de vie n'est venu du *Lo-Da-Kash*.

Selon Vic Hawkins, le bateau a peut-être coulé rapidement après avoir frappé un des récifs qui rendent la navigation tellement périlleuse dans la baie de Fundy.

La baie de Fundy a les marées parmi les plus importantes dans le monde. Elle est aussi connue pour ses eaux glacées uniformes et pour les dangers qu'elle recèle, comme le Old Sow, l'un des plus gros tourbillons marins du monde. Le Old Sow est situé près de Campobello, mais loin du chemin emprunté par le *Lo-Da-Kash*.

Les recherches ont été compliquées par un autre phénomène dangereux typique de la baie : la « fumée de mer ». Cet épais brouillard, causé par l'écart de température entre l'air et l'eau, a enveloppé la baie ces derniers jours, rendant difficiles les recherches aériennes.

Un hélicoptère, un avion Hercule et deux brise-glaces ont été appelés sur les lieux. Plusieurs propriétaires de bateaux de pêche ont aussi participé aux recherches, dimanche. Il a fait environ -37 °C hier dans la région.

Pour une vie saine, le lait fournit au moins 15 éléments nutritifs essentiels, dont :

- ☐ calcium
- ☐ protéines
- ☐ vitamine A
- ☐ vitamine D
- ☐ magnésium
- ☐ zinc

Un verre de lait c'est bien

mais deux c'est mieux

le lait

LE MONDE



Irak: la Maison-Blanche sur la défensive

■ WASHINGTON (d'après AFP) — La Maison-Blanche cherchait à esquiver hier le coup porté par les affirmations pour le moins embarrassantes de l'ex-chef des inspecteurs américains, David Kay, sur l'absence d'armes de destruction massive (ADM) en Irak.

«La décision de renverser Saddam Hussein était la bonne. Il représentait une menace dangereuse et grandissante et le président (Bush) a pris la bonne décision en le renversant», a affirmé le porte-parole de la présidence américaine, Scott McClellan, soulignant que le travail des inspecteurs n'était pas terminé.

Mais les déclarations de M. Kay, et celles du secrétaire d'État Colin Powell sur le même sujet, sont pain béni pour les prétendants démocrates qui se mesurent dans des primaires pour affronter le président républicain George W. Bush lors de la présidentielle de novembre.

«Le fait est que, jusqu'à maintenant, ces armes n'existent pas et nous de-

vons en comprendre les raisons», a déclaré David Kay, dimanche, dans un entretien accordé à une radio américaine.

«La question ouverte est: combien en avaient-ils s'ils en avaient, et s'ils en avaient, où sont-elles passées? Et s'ils n'en avaient pas, pourquoi cela n'a-t-il pas été su auparavant?», a estimé pour sa part, samedi, M. Powell.

La présence en Irak d'ADM était l'élément principal avancé par l'administration Bush pour partir, en mars, en guerre contre le dictateur irakien Saddam Hussein.

Le vice-président Cheney, qui avait affirmé avant la guerre que l'Irak pouvait déployer des ADM en 45 minutes si nécessaire, refuse toujours de faire

machine arrière. Il a encore affirmé au cours du week-end à Davos (Suisse) que l'intervention militaire américaine-britannique en mars avait empêché Saddam Hussein de poursuivre ses projets de développement d'ADM.

WASHINGTON ET LONDRES

La rhétorique de la Maison-Blanche avait toutefois commencé à changer avant même les déclarations de David Kay et Colin Powell.

Dans son discours sur l'état de l'Union, le 20 janvier, M. Bush n'a ainsi évoqué que des «programmes liés aux armes de destruction massive» irakiens. De la même tribune, l'année précédente, il s'était lancé dans une longue énumération des armes chimiques et biologiques que son administration accusait l'Irak de posséder.

Cette soudaine prudence n'empêche pas le président américain et le premier ministre britannique de se retrouver dans une position délicate.

M. Tony Blair doit en plus faire face à «l'affaire Kelly», du nom d'un scientifique du ministère britannique de la Défense qui avait affirmé, en mai, à un journaliste de la BBC que la menace des ADM irakiennes était exagérée. David Kelly s'était suicidé après la publication de ses révélations.

Un juge doit rendre demain son rapport sur cette affaire, qui devrait décrire les erreurs du gouvernement de Tony Blair, des services de renseignement, de la BBC et de David Kelly.

Sur le terrain, 11 personnes ont été tuées ces dernières 24 heures dans des attaques en Irak.

Pour sa part, le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, devait annoncer aujourd'hui sa décision d'envoyer ou non une mission en Irak pour déterminer si des élections étaient «possibles entre maintenant et la fin de mai ou juin», comme réclamé par les chiites qui constituent 60% des Irakiens.

EN BREF

ÉTATS-UNIS

Inconstitutionnelle

■ LOS ANGELES — Pour la première fois depuis sa création, une disposition du «Patriot Act», cet ensemble de règles fédérales destiné à lutter contre le terrorisme et adopté après les attentats du 11 septembre 2001, a été déclarée inconstitutionnelle par un juge américain. Pour David Cole, professeur de droit de l'Université de Georgetown, qui avait présenté les arguments de l'accusation au nom du Humanitarian Law Project, c'est là «une victoire pour tout ceux qui pensent que la guerre contre le terrorisme devrait être menée en accord avec les principes constitutionnels». L'affaire concernait cinq groupes et deux ressortissants américains qui cherchaient à apporter leur soutien aux activités pacifiques de deux groupes figurant sur la liste américaine des organisations terroristes, en l'occurrence le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) et les Tigres pour la libération de l'Eelam Tamoul (LTTE), qui luttent pour les droits des tamouls au Sri Lanka. (AP)

Une farce plate

■ NEW YORK — Incarcéré pendant deux semaines pour «fausse alerte» après avoir dit à une hôtesse de l'air qu'il n'avait pas mis de bombe dans l'appareil de l'American Airlines où il venait de voyager, le 10 janvier, Franck Moulet sera prochainement libéré moyennant le paiement d'une caution de 690 \$US. Cet étudiant de 27 ans, originaire des Bouches du Rhône, qui a comparu hier devant le tribunal de district du Queens à New York, s'en tire finalement à bon compte, les autorités américaines ne tolérant pas de plaisanterie pour tout ce qui touche au terrorisme depuis les attentats du 11 septembre 2001. Il risquait en effet d'écoper d'une peine de sept ans de prison. (AP et AFP)

HAÏTI

Mort et blessés

■ PORT-AU-PRINCE — Une personne a été tuée et trois autres blessées par balles lors de deux incidents séparés hier dans la ville côtière des Gonaïves. Un passant a d'abord été tué par balles dans la zone du commissariat de la ville lors d'un échange de coups de feu entre la police et des opposants armés au président Jean-Bertrand Aristide, membres du Front de résistance révolutionnaire de l'Artibonite. Ce nouvel incident porte à 48 morts et 97 blessés le bilan des violences sporadiques dont la ville est le théâtre depuis septembre dernier. (AFP)

ESPAGNE

Un Catalan et l'ETA

■ MADRID — Josep Lluís Carod-Rovira, dirigeant de la gauche républicaine et indépendantiste catalane (ERC) et numéro deux du gouvernement régional catalan, a provoqué hier une tempête politique en Espagne, en reconnaissant avoir eu une réunion avec la direction de l'ETA, responsable de plusieurs centaines de morts en Espagne. Carod-Rovira a reconnu sa rencontre «afin d'apporter (sa) contribution à la possibilité que l'ETA approuve une trêve et cesse sa lutte armée». Cet aveu a rapidement suscité une vive réprobation de la classe politique espagnole où M. Carod-Rovira, chef de la seule formation ouvertement républicaine et indépendantiste dans le royaume et arbitre des élections catalanes du 16 novembre dernier, jouait déjà les tribuns. (AFP)

ISRAËL

Une démission si...

■ LONDRES — Le premier ministre d'Israël, Ariel Sharon, démissionnera de ses fonctions si des poursuites sont engagées contre lui dans le cadre d'un scandale de corruption immobilière, a indiqué hier la ministre israélienne de l'Immigration, Tzipi Livni. La radio militaire israélienne a rapporté la semaine dernière que M. Sharon avait dit à des proches qu'il n'avait pas l'intention de démissionner malgré la mise en examen d'un homme d'affaires soupçonné d'avoir tenté de lui offrir un pot-de-vin. Le promoteur immobilier David Appel a été inculpé pour avoir tenté d'offrir un pot-de-vin à M. Sharon quand il était ministre des Affaires étrangères, par l'intermédiaire de son fils Gilad, et au vice-premier ministre Ehud Olmert, alors maire de Jérusalem, en échange de leur aide pour promouvoir un projet touristique dans une île grecque. (AFP)

L'UE lèverait l'embargo sur les armes à la Chine

■ BRUXELLES (AP et AFP) — Pendant que le président de la Chine était reçu en grande pompe à Paris, les ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne ont confirmé, hier, que l'embargo sur la vente d'armes à Pékin pourrait être levé au printemps, 15 ans après le massacre de Tiananmen à l'origine de cette mesure. De juteux contrats en perspective.

Le Français Dominique de Villepin a estimé à Bruxelles que la décision pourrait être prise lors du prochain sommet des Quinze, en mars, «étant donné l'amélioration des relations entre l'Europe et la Chine», mais que «davantage de discussions» étaient nécessaires, particulièrement sur les droits de l'homme. Cette question a été évoquée par Jacques Chirac devant son homologue chinois Hu Jintao.

L'Allemagne était sur la même ligne, contrairement aux Pays-Bas et à la Scandinavie, mais aussi au Parlement européen et aux organisations de défense des droits de l'homme, pour qui la Chine n'a pas encore assez progressé sur les questions des droits de l'homme et du statut de Taïwan, considéré par Pékin comme partie intégrante de son territoire.

Mais la Chine possède des arguments économiques de poids. Non seulement son taux de croissance est égal ou supérieur à 8%, avec des prévisions encore meilleures pour 2004, mais la dépense militaire a flambé depuis le début des années 1990, avec une progression officielle de 17,6%, en réalité probablement quatre fois plus élevée selon les experts étrangers. Voilà de quoi motiver le «changement d'humeur» des capitales européennes, évoqué hier par la porte-parole de l'UE, Emma Udwin, même si la modernisation de l'armée inquiète notamment Taïpei et Washington.

Les partisans d'une levée de l'embargo assurent que le code de conduite européen pour la vente d'armes servira de filet, puisqu'il oblige à s'assu-

rer que l'arsenal n'est pas destiné à la répression intérieure, l'agression à l'étranger ou à des pays coupables de graves violations des droits humains.

L'automne dernier, l'UE publiait un document déplorant que les violations des droits de l'homme en Chine faussent de l'ombre à la croissance économique et à la lutte contre la pauvreté. Pékin a répondu que les relations avec l'Europe «n'avaient jamais été meilleures de toute l'histoire» et que la reprise de la vente d'armes irait encore dans ce sens. Une levée de l'embargo serait spécialement appréciée à quelques mois du Sommet Asie-Europe à Hanoï, l'automne prochain.

L'Union européenne et la Chine sont le troisième partenaire commercial l'une de l'autre, avec des échanges portant sur 86,8 milliards \$US en 2002. La levée de l'embargo ouvrirait un immense marché à l'UE et surtout à la France, troisième marchand d'armes du monde (2,9 milliards \$US en 2001), derrière les États-Unis et la Russie, le fournisseur sans rival de Pékin.

Le président Jacques Chirac a marqué lundi, au premier jour de la visite d'État en France du président Hu Jintao, un soutien marqué à la position de Pékin sur l'île rebelle de Taïwan, alors que la France espère des retombées économiques de cette visite.

Chirac a affirmé que le référendum organisé le 20 mars par Taïwan était une «grave erreur», mais il a aussi souhaité que la Chine fasse des progrès «dans la voie de la démocratie et des libertés».

Élus américains chez Kadhafi



L'entretien n'a pas débouché sur du nouveau, mais le plus impressionnant était tout simplement qu'elle ait lieu: un délégué américain, dirigé par un représentant républicain, a rencontré hier le dirigeant libyen Moammar Kadhafi à Tripoli. «Ce furent deux heures très positives. Nous avons discuté de l'espoir de renouer des relations normales bientôt», a déclaré le député républicain Curt Weldon, (à gauche) de Pennsylvanie qui décerne ici une plaque au leader libyen. Les Américains se sont déclarés impressionnés par celui qui, il y a peu, était considéré par Washington comme le chef d'un «État voyou» soutenant le terrorisme. Kadhafi, vêtu de son ample djellaba traditionnelle, les a reçus sous la tente, non loin des ruines de la maison où sa fille adoptive avait trouvé la mort en 1986 lors d'un bombardement américain. «Il m'a eu l'air d'un homme très sincère», a raconté Solomon Ortiz, représentant du Texas. Et de raconter que Kadhafi s'était levé lui chercher des pastilles pour la gorge pendant l'entretien. Selon Darrell Issa, républicain de Californie, Kadhafi a dit regretter les 25 ans «d'isolement entre nos deux pays», et estimer que cette rencontre était «la première étape». La délégation américaine était arrivée samedi à bord du premier avion militaire américain à se poser en Libye depuis l'arrivée au pouvoir de Kadhafi en 1969. Longtemps un des principaux régimes parias de la planète, Tripoli a entamé son retour sur la scène internationale avec la confirmation en décembre par Kadhafi que son pays avait tenté par le passé de mettre au point des armes de destruction massive, mais qu'il prévoyait de les démanteler immédiatement et autorisait les inspections internationales.

Un grand coup de filet antiterroriste au Maroc

■ RABAT (d'après AFP) — Un policier et un intégriste marocains ont été tués lors de l'arrestation de 35 personnes soupçonnées de terrorisme près de Meknès, dans la nuit de dimanche à hier, a rapporté l'agence marocaine Map.

Un «criminel membre de la bande» a été mortellement atteint au cours de ces interventions de même qu'un policier, alors que deux gendarmes et deux autres policiers ont été blessés, a ajouté l'agence, sans préciser l'identité des victimes.

Le policier tué l'a été par une «balle perdue» émanant des agents d'autorité et non pas par les intégristes, qui n'ont pas fait usage d'armes à feu.

Ces opérations, menées dans les villages Aïn Lahjar et Aïn Chebbik, dans la région de Meknès, s'inscrivaient dans le cadre des investigations sur les attentats terroristes du 16 mai 2003 à Casablanca — qui ont fait

45 morts, dont 12 kamikazes.

La police et la gendarmerie ont saisi «une importante quantité d'explosifs, des détonateurs électriques, des menottes, des cagoules, un fusil traditionnel, un important lot de coutelas ainsi qu'une unité informatique complète pour la falsification de documents et de billets de banque», ont précisé les autorités.

Les attaques-suicide du 16 mai avaient suscité une vague de répression dans les milieux islamistes radicaux au Maroc et accéléré l'adoption d'une «loi antiterroriste» accordant plus de facilités aux autorités, notamment en matière de garde à vue.

Menace d'annulation des législatives en Iran

■ TÉHÉRAN (d'après AP) — L'Iran s'enfonce dans la crise politique. Le gouvernement a laissé entendre hier qu'il renoncerait à organiser les législatives du 20 février si les candidats réformateurs étaient empêchés de s'y présenter par les conservateurs.

«Le gouvernement poursuivra son action afin d'aider à la mise en place des conditions (nécessaires pour des) élections justes, libres et concurrentielles», a fait savoir le cabinet iranien dans un communiqué, soulignant que «l'existence de la concurrence est la principale condition à la tenue des élections».

Le Conseil des gardiens de la révolution, puissante instance conservatrice dont les membres sont désignés par l'ayatollah Ali Khamenei, chef suprême de l'Iran, a mis son veto dimanche à une loi passée le jour même par le Parlement en «triple urgence», pour la première fois depuis la révolution

islamique en 1979. Le texte visait à annuler l'invalidation de plus d'un tiers des 8200 candidatures aux législatives, dont celles de plus de 80 réformateurs siégeant déjà au Majlis.

L'ayatollah Khamenei lui ayant officiellement demandé de revoir les qualifications, le Conseil est revenu sur seulement quelques centaines d'entre elles.

Les réformateurs ont accusé hier les conservateurs d'user de tactiques totalitaires. Alors que le pays semble s'enfoncer dans la crise politique, ils envisagent de boycotter les élections auxquelles plus d'un tiers des candidats sont écartés.

L'EST ET LA CÔTE-NORD

CH DE
CHARLEVOIX

Couillard négocie la paix avec les manifestants

SYLVAIN DESMEULES
Collaboration spéciale

BAIE-SAINT-PAUL — Le ministre de la Santé et des Services sociaux, Philippe Couillard, a été accueilli par une centaine de manifestants syndiqués hier, à Baie-Saint-Paul, où il était de passage pour inaugurer quatre unités de soins au Centre hospitalier de Charlevoix.

Mais le ministre Couillard s'est montré bon joueur en acceptant de rencontrer une dizaine de dirigeants syndicaux en privé en échange d'un comportement relativement docile lors de la conférence de presse. « Nous lui avons parlé de la Loi 25 et de la Loi 30, qui sont préoccupantes pour nous, c'est-à-dire une nouvelle agence pour le territoire de Charlevoix », a insisté le représentant syndical de la CSN, Gaston Duchesne, jugeant impossible notamment de passer de 38 accréditations syndicales à 4 dans la région de Charlevoix.

Il aura fallu attendre près de sept ans



Le ministre Philippe Couillard (au centre), accompagné de MM. Michel Fontaine, directeur de la Régie régionale de la santé de Québec, et Michel Couturier, président du Regroupement des établissements de santé de Charlevoix

avant d'inaugurer les unités Ambroise-Fafard et Dina-Boivin, promises en avril 1997, destinées aux personnes hébergées en longue durée. Elles ont coûté 3,7 millions \$. Quant aux deux autres unités, dédiées à la gériatrie et à la santé mentale, qui ont coûté 2 millions \$, la demande avait été acceptée en mai 1998.

Le président du Regroupement des établissements de santé de Charlevoix, Michel Couturier, n'a pas raté l'occasion de vanter l'efficacité du modèle intégré du regroupement charlevoisien prononcé il y a un an, un regroupement aujourd'hui contesté du côté de l'hôpital Saint-Joseph-de-la-Malbaie.

« Ce modèle fonctionne et nous y croyons. Je crois fermement que le regroupement de nos établissements est l'une des actions les plus importantes que nous ayons faites en ce sens comme communauté », a dit M. Couturier.

Le ministre Couillard n'a toutefois pas l'intention d'intervenir, du moins à court terme, mais se réserve le privilège de trancher s'il doit le faire en fin de piste. « Lors des forums à venir, les gens pourront s'exprimer et ils devront déposer des arguments rationnels pour l'une ou l'autre des options. Le modèle n'est pas en cause ici, c'est la taille du territoire qui retient l'attention », a-t-il dit.

VOLTE-FACE DE RIVIÈRE-DU-LOUP
DANS LE DOSSIER DES ORDURES

Les maires rappliquent

Les élus de New Richmond et de Matane viennent tenter de sauver leur entente

HENRI MICHAUD ET GILLES GAGNÉ
Collaboration spéciale

■ MATANE — La position du maire Jean D'Amour de recommander à son conseil de refuser les ordures de New Richmond et Matane a provoqué un véritable branle-bas de combat. Hier, les élus des deux localités visées ont multiplié les démarches pour renverser la vapeur.

Le maire de New Richmond, M^{re} Nicole Appleby, croit que sa municipalité pourra trouver un terrain d'entente avec Rivière-du-Loup pour la disposition des déchets de ses concitoyens. Elle a d'ailleurs rencontré le maire Jean D'Amour, hier, à ce sujet.

« Nous avions une entente tacite et elle tient. Il n'est pas question d'une entente permanente avec Rivière-du-Loup, mais d'une entente temporaire », a précisé M^{re} Appleby au SOLEIL, hier. Selon elle, les réserves exprimées par le maire d'Amour sont normales. « Comme tous les maires, il n'est pas insensible à sa population et à ses interrogations », note M^{re} Appleby, dont le conseil a entériné il y a une semaine une proposition dans le but de fermer le lieu d'enfouissement de New Richmond en septembre.

En attendant qu'une solution locale ou régionale pointe, M^{re} Appleby s'est tournée vers Rivière-du-Loup. « C'est en pourparlers présentement. Les fonctionnaires tentent d'en arriver à une entente, pour le temps que ça prendra entre la fermeture de notre lieu et l'ouverture d'un autre "site" régional. Ça peut prendre un an et demi, deux ans, trois ans », poursuit-elle.

Quant à la solution de rechange dévoilée vendredi par les préfets des MRC d'Avignon et de Bonaventure, Bertrand Berger et Jean-Guy Poirier — le lieu d'enfouissement de la com-

pagnie Gaspésie à Chandler, dans la MRC Rocher-Percé —, M^{re} Appleby dit ne pas en connaître assez sur l'emplacement pour en parler longuement. « On fera comme tout le monde (si ça convient) », dit-elle simplement.

À Matane, la mairesse Linda Cormier ne peut expliquer la volte-face du maire d'Amour. « Après le retrait de Montmagny, nous avions convenu d'un scénario selon lequel le site de Rivière-du-Loup accueillait les ordures de Matane. Il nous a confirmé qu'il y avait une ouverture. Nous n'avons pas signé de document en ce sens, mais nous avions conclu une entente verbale. Il ne manquait que l'aval du conseil municipal de l'endroit. »

La mairesse s'est rendue à Rivière-du-Loup, hier, pour rencontrer son homologue loupérien. « Il n'est pas question de discuter de ce dossier au téléphone. J'ai donc obtenu un rendez-vous avec le maire d'Amour pour discuter de ce dossier et des moyens à prendre pour en venir à une entente. »

Le lieu d'enfouissement de Matane sera rempli à pleine capacité d'ici quelques semaines. La Ville possède toutefois une solution de rechange. Elle pourrait transporter les ordures à Saint-Étienne-des-Grès, en Mauricie. En plus des coûts élevés de transport, les élus devront ériger un entrepôt et acquérir un compacteur. La facture annuelle s'élèverait à 1 million \$.

PRÊT DE 80 M \$ SUR 20 ANS DEMANDÉ PAR CIMBEC

La cimenterie de Port-Daniel attend une réponse dans un mois

GILLES GAGNÉ
Collaboration spéciale

CARLETON — Alphonse Bernard, porte-parole de la Chambre de commerce Gaspésie-Les Îles dans le dossier de la cimenterie de Port-Daniel, croit que le gouvernement du Québec pourrait donner sa réponse dans un mois au sujet de l'aide financière demandée par le promoteur Cimbec Canada, qui cherche à obtenir un prêt de 80 millions \$ sans intérêt pendant 20 ans.

M. Bernard a fait le point, hier, sur une rencontre tenue le 21 janvier entre des membres de la Chambre de commerce Gaspésie-Les Îles et des fonctionnaires du Bureau du premier ministre et de divers ministères à vocation économique.

Il affirme que la dernière proposition du gouvernement Charest est plus avantageuse que la dernière offre du précédent régime de Bernard Landry, qui avait offert un prêt de 80 millions, sans intérêt, pour une durée de quatre ans à Cimbec Canada. M. Bernard refuse toutefois de spécifier jusqu'où s'est rendu le gouvernement libéral.

« Ça n'a pas d'importance, parce que Cimbec Canada a besoin de 20 ans sans intérêt, pas un chiffre quelconque part entre 4 et 20 ans. C'est un appui nécessai-

re pour que le projet soit compétitif avec des projets similaires qui pourraient se réaliser en Chine, par exemple », analyse l'ex-président de la Chambre de commerce régionale, toujours membre de l'exécutif de l'organisme.

Alphonse Bernard en était à sa troisième rencontre avec les membres du gouvernement Charest en décembre, puisque deux réunions avaient eu lieu en mai et en juin. Entre la fin du printemps et le début de l'hiver, les défenseurs de Cimbec Canada ont obtenu les résultats d'une étude économique réalisée par Stratem, défrayée par la Corporation de développement du Rocher-Percé.

« Cette étude est indépendante de Cimbec, bien que des chiffres aient été fournis par la compagnie. Et l'étude montre sans équivoque que la cimenterie permettrait au gouvernement de récupérer bien plus que sa mise, si elle prenait la forme d'un prêt sans intérêt de 80 millions \$ échelonné sur 20 ans », assure M. Bernard.

Au niveau des retombées fiscales, la cimenterie rapporterait 41 millions \$ au gouvernement fédéral pendant la construction, et 235 millions \$ pendant les 20 premières années d'exploitation. Pour Québec, les recettes fiscales s'établiraient à 63 millions \$ pendant l'érection du complexe de 410 mil-

lions \$, et 224 millions \$ pendant les deux premières décennies suivant son ouverture. En tenant compte des 45 millions \$ dont le gouvernement provincial devrait se passer s'il prêtait 80 millions \$ pendant 20 ans sans intérêt, l'État québécois gagnerait tout de même 179 millions \$.

Les retombées économiques sont encore supérieures, selon Stratem. La construction de la cimenterie créerait 1760 années-personnes, et 144 emplois permanents lors de l'exploitation. La Gaspésie retirerait 87 millions \$ lors de la construction et le Québec, 435 millions \$. En 20 ans d'exploitation, la péninsule y gagnerait 253 millions \$, et la province, 930 millions \$.

« Les chiffres sont probants : le projet est rentable, aux plans fiscal, économique et social », résume Alphonse Bernard, ajoutant que Cimbec Canada a déniché des partenaires pour compléter son montage financier, et que son marché potentiel, celui de la côte est américaine, est toujours prêt à absorber la production visée de 1,2 million de tonnes par an.

Le président de Cimbec Canada, Guy Rousseau, continue de jouer la carte de la discrétion, soucieux de ne pas soulever l'opposition du lobby des compagnies majeures de production de ciment.

GRÈVE DU TRANSPORT SCOLAIRE

Autobus Matanais mis en demeure

■ Le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Monts-et-Marées a décidé à l'unanimité, hier soir en séance extraordinaire, de faire parvenir dès aujourd'hui une mise en demeure au transporteur Autobus Matanais pour qu'il respecte son contrat de transport scolaire dans la MRC de Matane. Le transporteur a sept jours ouvrables, plus les deux

journées d'arrêt pédagogiques prévues jeudi et vendredi, pour se conformer à cet avis de défaut. Autrement, la commission scolaire pourrait aller en appel d'offres public en vue d'un rétablissement possible du transport scolaire vers la mîmars. Les commissaires jugent le transport scolaire essentiel à l'éducation des élèves. R.P.

**DERNIERS
RABAIS**
FIN DE SAISON
sur toutes nos collections

50 à 70%

Exception : manteaux Lutha
30 et 40%

Manteaux
autrichiens Loden **50%**

99\$ ET MOINS
sur chemisiers, gilets, jupes

50% sur tous
les pantalons

Tailles 4 à 22 ans
**NOUVEAUTÉS PRINTANIÈRES
DISPONIBLES**

VENTE FINALE **PERMÉ
LE DIMANCHE**
**LUCETTE
LAMONTAGNE**
L'OUTIL
828, avenue Myrand, Sainte-Foy
681-0249



EnviAble
pour le confort.

Réservez vos billets
dès aujourd'hui
au **www.viarail.ca**

LONDON • TORONTO • KINGSTON • OTTAWA • MONTRÉAL • QUÉBEC

1 888 VIA-RAIL (1 888 842-7245) • ATS 1 800 268-9503 (malentendants)

LES GENS QUI VOUS TRANSPORTENT

™ Marque de commerce propriété de VIA Rail Canada inc.

VIA
VIA Rail Canada

ÉDITORIAL

Président et Éditeur ALAIN DUBUC
 Rédacteur en chef YVES BELLEFLEUR
 Directeur de l'édition JEAN-MARC SALVET
 Directeur de l'information FRANÇOIS BOURQUE

Le S.O.S. des grandes villes

Les maires des grandes villes canadiennes veulent partager l'assiette au beurre. À une semaine de la conférence des premiers ministres, vendredi à Ottawa, les édiles des 10 plus grandes villes, dont Québec et Montréal, ont soumis une facture d'au moins 2 milliards \$ à Paul Martin. Et ce n'est qu'un début. Les maires demandent le plein remboursement de la TPS, ils veulent une partie de la taxe sur l'essence et réclament le débours immédiat des 2 milliards \$ sur 10 ans promis par Ottawa dans le cadre du Fonds canadien de l'infrastructure stratégique. Un billet de 6-49 avec ça ?



Gilbert Lavoie

GLavoie@lesoleil.com

L'appétit des maires n'a rien de surprenant: tout comme les provinces, elles ont bien le droit de demander la lune après les beaux discours que leur a fait Paul Martin pendant sa campagne au leadership. Mais quand on y pense bien, ces promesses nous mènent vers un dangereux cul de sac: elles placent les villes et les gouvernements des provinces en position de concurrence pour obtenir ce qu'il restera des fonds fédéraux. Et pire encore, elles font du gouvernement fédéral un arbitre entre les besoins provinciaux et municipaux. Comme si on avait besoin d'une chicane à trois, alors qu'on a toutes les misères du monde à régler nos chicanes à deux dans l'univers constitutionnel canadien.

Les problèmes des municipalités sont bien réels. Les infrastructures ont un urgent besoin d'investissements et les transports en commun souffrent de sous-financement. La question n'est donc pas là. Ce qui est en cause, c'est la définition des priorités. Qui est le mieux placé, par exemple, pour établir les priorités entre les besoins du transport en commun et ceux de la santé? N'est-ce pas là le rôle des provinces, dont c'est la juridiction, et qui, de surcroît, reçoivent le blâme quand les services sont mauvais ?

Les besoins des villes varient grandement d'une administration à l'autre. Québec, par exemple, a investi beaucoup plus que Montréal dans ses infrastructures. De même, elle a agi beaucoup plus tôt pour corriger la sous-capitalisation de son régime de retraite. Une intervention mur à mur du fédéral dans un tel domaine serait donc mal adaptée au vécu des villes.

L'autre question soulevée par les promesses de Paul Martin porte sur la capacité financière des administrations municipales. Il est difficile, par exemple, d'oublier que les villes versent à leurs employés des salaires beaucoup plus élevés que ceux des fonctionnaires provinciaux. Difficile, également, d'oublier les belles promesses d'économies d'échelle que nous ont fait miroiter les maires des grandes villes pendant le débat sur les fusions municipales. Où sont donc passés les gains financiers de ces fusions ?

Bref, avant de réclamer une part de l'assiette au beurre, les villes doivent démontrer qu'elles ont fait le ménage dans leur propre cour. De son côté, Paul Martin serait bien imprudent de se hasarder dans des modifications à la taxe sur l'essence, par exemple, pour satisfaire les villes. Si le gouvernement fédéral veut céder une partie de cette taxe, qu'il le fasse donc au profit des provinces pour leur éviter de retomber en déficit.

Si M. Martin veut être généreux envers les villes, qu'il commence par la TPS! C'est un petit cadeau de 525 millions \$ dont il a les moyens et qui demeure dans son champ de compétence. Pour le reste, le premier ministre aura de bien meilleurs résultats s'il collabore avec les provinces.

Où sont passés les gains financiers des fusions municipales?

GRIPPE AVIAIRE...



CARREFOUR DES LECTEURS

La mission d'Hydro

La mission d'Hydro-Québec en est une de nature économique: fournir de l'électricité au meilleur coût possible pour ses usagers résidentiels et commerciaux. Dans ce contexte, l'État québécois doit s'assurer que cette société fait tous les efforts pour diminuer ses frais d'opération avant d'approuver toute augmentation de tarification. Tenant pour acquis qu'un tel exercice a été fait, bien qu'on puisse en douter, les augmentations décriées récemment doivent étre facturées aux usagers sans modulation pour tenir compte de la capacité de payer des consommateurs d'électricité. Confier un tel mandat social à Hydro-Québec est de nature à fausser la mission première de cette société d'État et de brouiller les cartes de l'aide aux personnes démunies. De plus, pourquoi la classe moyenne devrait-elle, encore une fois, faire les frais d'une stratégie visant à diminuer l'impact des hausses de tarifs sur les usagers moins bien nantis? Décidément, ce gouvernement va de gauche à droite en gaucherie pour faire avaler ses augmentations dans le prix des services publics, sans pouvoir encore être en mesure de livrer les diminutions d'impôts promises.

Le gouvernement libéral est en train de s'aliéner sa base silencieuse. Le premier ministre Jean Charest doit revenir de Davos dans les meilleurs délais pour remettre de l'ordre dans la cabane.

Gilles Baribeau
 Charlesbourg

On aurait dû rester au mazout!

Ce qu'Hydro est en train de nous dire, avec leurs nouvelles demandes de hausses de tarifs, (reste-t-il quelqu'un qui croit encore qu'ils ne l'auront pas), c'est que ceux d'entre nous qui ont converti leurs

maisons entièrement à l'électricité, il y a quelques années, comme Hydro nous encourageait à le faire, se sont fait joliment berner! Désolé, bande de caves, vous auriez dû rester au mazout! Un autre bel exemple de l'incohérence de nos dirigeants depuis une vingtaine d'années. Le régime d'assurances-médicaments nous coûtera bientôt 1500 \$/an, et la liste de médicaments exclus dépassera celle des inclus. Les déficits continuent de s'alourdir, les attentes aux urgences de s'allonger. Au train où vont les choses, j'ai peur pour nos enfants.

Normand Duchrocher
 Charlesbourg

Accro du sein!

Je me sens interpellée par la question du pédopsychiatre français, Marcel Rufo (*Apologie de la pudeur*, LE SOLEIL, 21 janvier 2004). Notre bon professeur se demande en effet «Comment être autonome et accro du sein?» J'avoue mon étonnement de lire qu'un médecin spécialiste puisse préconiser un sevrage à trois mois car cela va à l'encontre des recommandations de l'Organisation mondiale de la santé. Le Dr Rufo semble préoccupé par l'autonomie de l'enfant. Je doute cependant qu'il se soit penché sur les plus récentes recherches en neurologie du développement car sa question aurait peut-être plutôt été: «Comment devenir autonome sans avoir d'abord été accro du sein (ou du biberon)?» En effet, toutes ces recherches nous ramènent inévitablement au besoin d'attachement de l'enfant. Évidemment, moi, je ne suis qu'une mère. C'est peut-être à tort que mes lectures m'ont amenée à conclure que nous avons d'abord avantagé à façonner les liens d'attachement pour mieux favoriser l'autonomie de nos enfants. Autre préoccupation du Dr Rufo: le pauvre conjoint délaissé par sa femme qui allaite. Là aussi je suis étonnée: à la naissance de notre

premier enfant, mon mari, qui n'avait pourtant que 21 ans, a découvert ce principe fort simple: plus il s'occupait de bébé, plus je récupérais, et plus j'étais disponible pour jouer à autre chose qu'à la maman...

Anne Lambert
 Rivière-du-Loup

C'est encore possible!

J'ai lu attentivement les textes publiés sous la plume talentueuse de M^{me} Anne-Marie Voisard. Les propos recueillis auprès des intervenants du Grand Séminaire de Québec m'ont grandement impressionné et rassuré quant à l'avenir de la prêtrise au Québec. Au Grand Séminaire de Québec, il y aurait 28 nouveaux prêtres en préparation. Au Grand Séminaire de Montréal, selon les renseignements trouvés dans Internet, il y en aurait autant. Je trouve rassurant de lire que les recruteurs considèrent la sexualité comme étant un critère important, mais pas un empêchement à devenir prêtre. Cette ouverture encourage la relève qui fait défaut en nos paroisses et villes. Quand on parle d'aimer autrement, je trouve là une réponse très sensée et cohérente avec la mission que doivent remplir les personnes consacrées, en restant seules au lit. Aimer intensément et sincèrement une autre personne sans coucher avec, cela se peut! Il faut y croire. Notre société superficielle et individualiste a un long chemin à parcourir pour y arriver. L'autre notion que je trouve intéressante, c'est celle des lieux d'affection. Un ami personnel, nouveau père divorcé, m'a confié découvrir ces lieux d'affection et réalisés à quel point il est agréable de vivre seul tout en étant présent à ses enfants, à ses parents et amis. Toutes ces personnes qu'il aime lui sont présentes par la pensée, dans la joie comme dans la peine.

Mario Demers
 Leclercville

COMMENTAIRE

Les oublis du Petit Larousse...

Jean-Claude Dougé

L'auteur enseigne au secondaire à Beauport

J'ai noté de nombreuses omissions ou silences dans l'édition 2004 du *Petit Larousse illustré*. L'essentiel de mes questions, de mes remarques, porte sur la partie intitulée: *Chronologie universelle*.

□ Dans l'édition de 1995, de 73 à 71 avant Jésus-Christ, vous signalez *La révolte de Spartacus*. Une révolte qui fut un échec. Cet événement disparaît dans l'édition 2004. Pourquoi ?

□ 1670, Russie. Vous signalez l'insurrection de paysans russes, «la première qui mette en cause le servage, officialisé par le code de 1649». Une autre insurrection d'esclaves qui a abouti à un échec.

□ 1791. C'est l'année de la révolte des esclaves noirs de Saint-Domingue, colonie française d'alors, l'actuelle Haïti. Je n'ai trouvé aucune référence à cet événement historique dans les éditions de 1979, 1995, 2004. Et pourtant, c'est la première insurrection d'esclaves de l'histoire à avoir jamais réussi; des centaines, voire des milliers de colons français, hommes, femmes, enfants se sont fait massacrer.

□ 1685. C'est l'année de la promulgation par Louis XIV de cette abomination qu'est le Code noir. «Le texte juridique le plus monstrueux de la modernité». Ce code régissait l'achat, la vente, la cession, l'affranchissement et en toute légalité la mise à mort de l'esclave noir par

son propriétaire. En lieu et place, vous signalez: «Révocation de l'édit de Nantes».

□ 1672. Pour la Grande-Bretagne, vous avez mentionné: «La compagnie royale africaine reçoit ses statuts». Cette entreprise anglaise pouvait désormais en toute légalité se livrer à la traite du «bois d'ébène». Vous aviez signalé, le code russe de 1649, mais vous n'avez pas soufflé mot du Code noir français de 1685.

□ 1802. La France dépêche à Saint-Domingue la plus importante expédition coloniale jamais tentée. Cette expédition, sous les ordres du général Leclerc, beau-frère de Bonaparte, compte 86 vaisseaux de guerre et 22 000 soldats. Le but: rétablir l'esclavage et l'entière souveraineté française sur la plus riche colonie. Vous ne soufflez mot de cet événement historique. Et pourtant: année 1830 sous le titre Algérie, vous signalez que «la colonisation française est lancée» avec la conquête d'Alger par un corps expéditionnaire de 37 000 hommes.

□ Novembre 1803. C'est l'effondrement du corps expéditionnaire français dépêché par Napoléon Bonaparte à Saint-Domingue, premier échec de la colonisation française. Vous n'en soufflez mot.

□ 1804. Le 1^{er} janvier, c'est la déclaration de l'indépendance de la première république nègre de l'histoire. À l'époque, c'est ainsi qu'elle est perçue. Dans le contexte esclavagiste de

l'époque, on imagine l'impact d'une telle déclaration. Vous n'en soufflez mot. En lieu et place, vous présentez un petit texte historique sur les Peuls, peuples nomades de l'Afrique noire.

□ Plus loin, de 1816 à 1822, sous le titre *Luttes pour l'indépendance*, vous signalez que: «L'Argentine (1816), le Chili (1818), la république de la grande Colombie (1819), le Mexique et le Pérou (1821) puis le Brésil (1822), rompent avec la tutelle coloniale».

□ Le 17 avril 1825, Charles X roi de France signe l'ordonnance par laquelle il reconnaît sous conditions l'indépendance d'Haïti. Vous ne signalez que le passage de Charles X sur le trône de France de 1824 à 1830.

□ J'ai cherché mais en vain, dans la section des noms propres, le nom de Joseph Boulogne, chevalier de Saint-George

(1748-1799). Aucune référence non plus dans la *Chronologie universelle* sous la rubrique arts. «Le Tafelmusik Orchestra», orchestre symphonique canadien, a fait revivre la musique de Joseph Boulogne, chevalier de Saint-George surnommé le Mozart noir.

□ «Média Headquarters», avec le concours de Radio-Canada, a réalisé le film intitulé *Le Mozart noir* avec, en toile de fond, la musique de Joseph Boulogne. Un film qui témoigne et réhabilite la musique, la vie exceptionnelle de cet homme.

□ En 2002, le président Jacques Chirac a réhabilité la mémoire d'Alexandre Dumas (père), en transférant ses cendres au Panthéon. Au nom de la vérité historique, justice devrait être rendue à la mémoire, la vie, l'œuvre de Joseph Boulogne; une œuvre qui fait partie du patrimoine universel. Si Brigitte Bardot peut figurer dans la section des noms propres, pourquoi pas Joseph Boulogne, chevalier de Saint-George ?

Conclusion? La décision de faire figurer ou non un événement historique, ou encore le nom, l'œuvre d'un artiste sous la rubrique *Chronologie universelle*, sous-tend un jugement préalable. Il serait utile qu'une préface établisse clairement vos critères de sélection. Je trouve curieux que tous les événements historiques se rapportant à la période coloniale ou post-coloniale française à Haïti soient évacués de façon aussi systématique de votre *Chronologie universelle*.



OPINIONS

CHRONIQUE POLITIQUE

La poudrière congolaise

Pendant que le général Roméo Dallaire témoigne devant le Tribunal international d'Arusha, faisant passer le Rwanda pour la victime d'une terrible guerre génocidaire, un rapport confidentiel au Conseil de sécurité des Nations unies prouve que ce pays, tout comme l'Ouganda, pillent les ressources — diamants, or et coltan en particulier — du nord-est de la République démocratique du Congo. En échange, ils arment des armées rebelles qui préparent une autre guerre civile.

Le rapport du Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres formes de richesse de la République démocratique du Congo a été remis au secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, le 20 octobre dernier. Son auteur, le président Mahmoud Kassen, révèle des informations tellement embarrassantes pour les dirigeants de la région, y compris le régime du président Joseph Kabila à Kinshasa, qu'il recommande expressément qu'il soit réservé aux membres du Conseil de sécurité. LE SOLEIL en a obtenu une copie par l'intermédiaire de missionnaires en poste au Congo.

Au cœur de ce trafic se trouve en particulier la société d'État congolaise pour l'exploitation du diamant, la MIBA, et la mystérieuse société Emaxon, contrôlée par la chaîne israélienne de commerce du diamant, Israel Diamond Industries et Dan

Gertler. Sa filiale, qui a signé un accord avec le gouvernement congolais, la Emaxon International Finance Inc. donne comme adresse principale un bureau de Montréal où la société a été incorporée en 2001. Le principal actionnaire, PTS Worldwide Corporation, est enregistré à Panama et l'accord secret sur le trafic du diamant a été signé à Johannesburg en Afrique du Sud.

Le ministre des Mines du Congo, Diomi Ndongala, m'avait parlé en octobre du courage qu'il lui avait fallu pour imposer une révision de tous les contrats de la MIBA. Membre de l'opposition civile au régime des militaires à Kinshasa, il fut prisonnier politique avant d'entrer au gouvernement. « Nous luttons contre des puissances importantes », disait-il, alors que les milieux diplomatiques lui donnaient peu de chances de survivre dans cette jungle. Il est toujours là...

Le rapport au Conseil de sécurité explique dans le détail le fonctionnement des deux autres filières qui, outre celle impliquant des dirigeants de la capitale, permettent l'exploitation illégale des riches gisements du pays. Les profits servent, en partie, à financer des armées rebelles prêtes à relancer les hostilités pour conserver le contrôle des régions de l'Ituri et du Kivu, très riches en métaux et en espèces de bois très rares.

« La principale menace au Gouvernement d'union nationale (GNU) du Congo est la filière rwandaise », affirme-t-on. Le gouvernement du Rwan-



Michel Vastel
Mvastel@lesoleil.com

da soutient discrètement le Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD-Goma), dont le chef, Azarias Ruberwa, est l'un des quatre vice-présidents du Congo, ainsi que l'Armée nationale congolaise (ANC). Les rebelles touchent une partie des profits du commerce des ressources naturelles et les échangent contre « des millions de munitions, des grenades et des lance-roquettes », affirme le rapport de l'ONU.

Le gouverneur du Kivu, nommé par le gouvernement central de Kinshasa, est lui-même compromis dans un trafic particulièrement odieux : les mines d'or ou de diamant sont souvent exploitées par des enfants recrutés de force. Le rapport des experts de l'ONU explique en effet comment de pauvres familles sont rançonnées, obligées de verser de l'argent ou de donner du bétail aux milices hutues venues du Rwanda. Celles qui n'ont pas les moyens de payer doivent donner un enfant qui sera, au mieux, réduit aux travaux forcés, et

au pire, qui deviendra de la véritable chair à canon.

La deuxième filière est celle de l'Ouganda qui appuie les Forces armées du peuple congolais (FAPC) et le Parti de l'unité et de la sauvegarde de l'intégrité du Congo (PUSIC) pour contrôler la région la plus riche de toute l'Afrique, la province de l'Ituri qui, en plus de gisements riches en or, en diamants et en coltan — minerais très en demande pour la fabrication des circuits intégrés —, contiendrait d'importantes réserves de pétrole. Le rapport de l'ONU confirme, comme le ministre Ndongala me l'avait dit en octobre, que des pistes ont été construites en pleine jungle pour permettre d'exporter les ressources par avion, d'abord en Ouganda, puis en Afrique du Sud.

Avec la présence de la mission de l'ONU, une sorte d'équilibre de la terreur s'est installé

Les habitants du Congo, ceux du nord-est du pays en particulier, sont ainsi dépouillés de leurs ressources tandis que de dangereux agitateurs les dressent les uns contre les autres, les amenant inexorablement au bord de la guerre civile. Les experts de l'ONU ont ainsi mis la main sur des documents officiels venant directement du bureau de la présidence de l'Ouganda et autorisant des transferts de fonds vers les factions rebelles du Congo.

Le rapport du groupe d'experts a été remis au secrétaire général de l'ONU le 20 octobre dernier. On ignore s'il a été discuté au Conseil de sécurité. (On se souvient que le même Kofi Annan ne transmettait pas au Conseil de sécurité, selon le général Dallaire, ses rapports sur le génocide au Rwanda...)

Une chose est certaine, rien ne semble avoir été fait sur le terrain, malgré la présence de plus de 6000 soldats de l'ONU dans la région. La semaine dernière encore, une centaine de personnes ont été assassinées sur les bords du lac Albert qui délimite la frontière entre la République du Congo, l'Ouganda et le Rwanda.

La triste ironie de cette histoire de pillage et de trafics de toutes sortes est que c'est le régime du président Tutsi, le major-général Paul Kagame du Rwanda, que le général Dallaire présente comme une « victime » dans son livre et dans son témoignage au Tribunal international, qui est le principal fomenteur de troubles dans le nord-est du Congo-Kinshasa.

Tant que la Mission des Nations unies (MONUC) est présente, une sorte d'équilibre de la terreur s'est installé. Mais comme les casques bleus ne sortent pas des grands centres urbains, la majorité du territoire, surtout celui qui est densément boisé, est livrée à des armées de mercenaires et à des industriels peu scrupuleux.

Le pauvre peuple congolais, lui, en est réduit à vivre dans des camps de réfugiés près des bases de la MONUC...

Une facture pour les générations X et Y

Plus on réduit les impôts maintenant, plus il faudra les augmenter d'ici 20 ans

Jacques Légaré, Paul Daniel Muller et Étienne Tittley

Né en 1938, Jacques Légaré est démographe et membre du Pont entre les générations. Paul Daniel Muller, né en 1962, est économiste et consultant en affaires publiques. Quant à Étienne Tittley, né en 1974, il est président de Force Jeunesse.

Le ministre des Finances amorcera dans les prochains jours une consultation en vue de préparer son prochain budget. La consultation se déroule dans un contexte de finances publiques extrêmement serrées, lequel a amené le gouvernement à annoncer en 2003 une série de hausses de tarifs et de taxes. Par ailleurs, l'exercice 2004-2005 est celui où doit, en principe, se concrétiser la promesse libérale de réduire l'impôt des particuliers de un milliard \$ par année pendant cinq ans, pour un total de cinq milliards \$ récurrents au terme du mandat.

Le débat sur la réduction des impôts oppose habituellement les partisans de la croissance économique aux adeptes de la justice sociale, chaque camp puisant dans une idéologie bien connue. Compte tenu de la situation démographique particulière du Québec, nous proposons ici une analyse différente, laquelle s'attarde aux effets de la promesse libérale sur l'équité et la solidarité intergénérationnelles.

Rappelons le problème : le gouvernement est confronté à une hausse tendancielle des coûts de la santé en raison notamment du vieillissement de la population, de la hausse du prix des médicaments et des technologies médicales.

Selon le Conference Board du Canada, « actuellement, les dépenses en soins de santé pour la population ayant entre 35 et 54 ans s'élèvent à 1147 \$ par année par habitant. Dans 20 ans, ces mêmes individus qui se seront déplacés dans la catégorie des 55 à 74 ans coûteront en moyenne au gouvernement du Québec 6782 dollars, soit presque six fois plus [...] ». Or, en même temps, il y aura de moins en moins de travailleurs pour payer ces coûts : le rapport entre la population âgée de 15 à 64 ans et celle âgée de plus de 65 ans, qui est de cinq pour un maintenant, passera à trois pour un dans 20 ans.

De nombreux contribuables trouvent déjà leur fardeau fiscal trop lourd. Mais en fait, le pire est à venir, car si le Québec avait aujourd'hui le même profil démographique que dans 20 ans, il faudrait fortement hausser le taux d'imposition pour maintenir le niveau actuel de services. Ni le reste du Canada ni les États-Unis ne vivront une évolution démographique aussi subite que celle du Québec. N'étant pas aussi coince que le Québec, leur concurrence fiscale sera d'autant plus



Le contrat social repose sur une prémisse qu'on a commodément ignorée : le remplacement des générations.

vive. L'écart entre les fardeaux fiscaux ontarien et québécois risque ainsi de s'accroître. Déjà, de nombreux travailleurs parmi les plus mobiles s'expatrient ; déjà, le travail au noir prolifère. Alors imaginons dans 20 ans !

Cette perspective remet évidemment en cause notre capacité future de répondre à la demande de soins de santé, et par corollaire de tous les services publics auxquels les Québécois se sont habitués.

À QUI LA FACTURE ?

Ce problème de finances publiques a été analysé depuis les années 1980. Or, qu'avons-nous fait pour nous y préparer ? Pas grand-chose. On a commencé à étudier la pertinence de porter à 70 ans l'âge normal de la retraite. Bravo ! Mais dès qu'il s'agit de revoir le panier de services de santé assurés, d'instaurer une coassurance ou un ticket modérateur, de réorganiser le travail dans les établissements de la santé, de redistribuer si-

gnificativement les tâches entre les professions médicales ou de remplacer des médicaments d'origine par des produits génériques moins chers, c'est le barrage. Les propositions mises de l'avant pour freiner la croissance des coûts de la santé ont été jusqu'à présent vivement combattues par les intérêts corporatistes, syndicaux ou industriels concernés. Bonnes ou mauvaises, elles ont été balayées sous le tapis sans réel débat. C'est dans ce contexte d'imprévoyance que le gouvernement propose maintenant de réduire les impôts.

Plus on réduit les impôts maintenant, plus il faudra les augmenter de nouveau d'ici 15 à 20 ans — si l'on veut maintenir le même niveau de services publics. Il ne s'agit donc pas d'une véritable réduction du fardeau fiscal, mais plutôt d'un transfert de fardeau vers le futur. Or, pour les travailleurs des générations X (1965-1980) et Y (1981-1995), il exis-

tera toujours des sorties de secours. Plus la hausse du fardeau fiscal sera abrupte, plus ces travailleurs seront tentés de s'établir ailleurs, la mondialisation favorisant aussi la mobilité des individus. Et si un nombre significatif d'entre eux finissent par s'expatrier pour des raisons économiques, à l'instar du mouvement des Francos au début du XX^e siècle, il restera au Québec encore moins de travailleurs-contribuables, au détriment bien sûr du bien-être de ceux qui resteront ici, jeunes comme moins jeunes.

À l'heure actuelle, les dépenses publiques en santé d'une année sont entièrement financées par les ressources fiscales prélevées durant la même année, chaque génération comptant ainsi sur la suivante. Mais ce contrat social repose sur une prémisse, qu'on a commodément ignorée : le remplacement des générations. Comme celles du baby-boom n'ont pas été remplacées, le financement

par répartition ne sera plus un modèle viable, puisqu'il fera porter sur trop peu de travailleurs le poids des coûts additionnels.

UNE ÉPARGNE COLLECTIVE

Si nous voulons continuer, dans 20 ans, d'offrir à nos concitoyens (et à nos personnes âgées en particulier), un niveau d'assurance-maladie/hospitalisation comparable à celui dont nous bénéficions aujourd'hui, ainsi qu'un fardeau fiscal acceptable, il est grand temps de s'y préparer. Pour ce faire, il existe une solution fiscale responsable à la baisse immédiate des impôts : réaffecter une partie de cette marge de manœuvre à de l'épargne collective.

Il est grand temps d'engranger plutôt que de faire la cigale

L'épargne collective peut prendre deux formes. On pourrait diriger une partie des revenus actuels du gouvernement vers une caisse-santé, c'est-à-dire une réserve semblable à celle du RRQ, et la faire fructifier pendant une période significative avant d'y avoir recours. On pourrait aussi tout simplement rembourser une partie de notre dette publique, ce qui rendra le gouvernement plus apte à absorber le coût du vieillissement de la population. Chacune de ces solutions a des mérites et des faiblesses, notamment sur les plans financier et politique. Mais toutes deux permettraient de mieux répartir les coûts additionnels à venir, facilitant d'autant le maintien de la solidarité et de l'équité intergénérationnelles et, en définitive, une qualité de vie acceptable pour tous.

Toutes les générations ont intérêt à ce que nous fassions preuve de prévoyance. Un jeune de 25 ans a évidemment intérêt à ce que l'on s'organise dès maintenant pour lui assurer un fardeau fiscal acceptable au moment où il aura sa propre famille à élever. Mais un cinquantenaire a aussi intérêt à réduire l'incertitude quant à la capacité de la société à payer pour ses soins de santé quand il aura 70 ans.

Nous avons la chance de pouvoir compter pour quelques années encore sur une vaste population active. En faisant les bons choix maintenant, l'évolution démographique sera moins douloureuse pour tous, jeunes et moins jeunes, contribuables comme malades. En valorisant seulement le bien-être immédiat et en négligeant l'avenir, nous provoquerons assurément une rupture. Plus que jamais, il est temps de se rappeler Jean de Lafontaine et d'engranger, plutôt que de faire la cigale.



Un monde de différence

L'utilitaire sport le plus puissant de sa catégorie.
Avec 250 chevaux sous le capot.



Le VUE V6 TA 2004 de Saturn

349\$[‡]

/MOIS/LOCATION 48 MOIS
2775 \$ COMPTANT

OU

A PARTIR DE

29 135\$*

PDSF
TRANSPORT EN SUS (975 \$)

- V6 3,5 litre 250 hp
- Boîte automatique 5 vitesses
- Verrouillage des portes/glaces/rétroviseurs à commande électrique

- Roues de 16 po en alliage
- Système antiblocage avec traction asservie
- Capacité de remorquage de 1587,6 kg (3500 lb)

Caractéristiques	VUE V6 TA de Saturn	Hyundai Santa Fe GL V6	Mazda Tribute LX V6	Honda CR-V Ex
Puissance de série	250	173	200	160
Boîte de vitesses	Automatique 5 vitesses	Automatique 4 vitesses	Automatique 4 vitesses	Manuelle 5 vitesses
Consommation de carburant sur la route (appr.)	7.8 L/ 100 km	8.3 L/ 100 km	8.8 L/ 100 km	8.6 L/ 100 km
Empattement (pouces)	106.6	103.1	103.1	103.1
Longueur hors tout (pouces)	181.3	177.2	173.0	178.6
Poids à vide en ordre de marche	3,478 livres	3,737 livres	3,321 livres	3,287 livres
Panneaux de carrosserie en polymère	✓	✗	✗	✗
Roues en alliage de 17 pouces en option	✓	✗	✗	✗
Système antiblocage avec traction asservie	✓	✗	✗	✗

Le VUE 4 cylindres 2004 de Saturn

259\$[‡]

/MOIS/LOCATION 48 MOIS
2900 \$ COMPTANT

OU

A PARTIR DE

22 745\$*

PDSF
TRANSPORT EN SUS (975 \$)

- Ecotec 2,2 litre 143 hp
- Boîte manuelle 5 vitesses
- Direction à assistance électrique

- Roues de 16 po
- Banquette arrière rabattable divisée 70/30



La berline ION 2004 de Saturn

- Ecotec 2,2 litre 140 hp
- Boîte manuelle Getrag 5 vitesses
- Direction à assistance électrique

- Sacs gonflables à déploiement adapté à l'avant
- Banquette arrière rabattable divisée 60/40

169\$[‡]

/MOIS/LOCATION 48 MOIS
2050 \$ COMPTANT

OU

A PARTIR DE

14 785\$*

PDSF
TRANSPORT EN SUS (975 \$)

Retrouvez ces véhicules et ces offres spéciales sur saturncanada.com

Renseignez-vous sur le programme pour les diplômés.

Chaque Saturn comprend une garantie limitée de 5 ans ou 100 000 km sur le groupe propulseur. Achetez en ligne à saturncanada.com ou appelez au 1 888 4SATURN. *‡ Ces offres sont d'une durée limitée, s'excluent mutuellement, et s'appliquent aux modèles 2004 neufs en stock suivants : VUE TA V6 1SD, VUE 1SA et ION.1 1SA de Saturn. Le transport (975\$), l'immatriculation, l'assurance, PPSA, les frais d'administration et les taxes ne sont pas incluses. ‡ Pour un bail de location de 48 mois, les taux d'intérêt pour les VUE TA V6 1SD, VUE 1SA et ION.1 1SA de Saturn sont de 3,9 % et 1,4 %. Un acompte, un échange et/ou un dépôt de sécurité peuvent être exigés. Le montant total de l'obligation pour les exemples cités est de 19 532 \$ pour le VUE TA V6 1SD, de 15 345 \$ pour le VUE 1SA et de 10 166 \$ pour l'ION 1SA. Si vous désirez acheter votre véhicule Saturn 2004 au terme du bail de location, les montants respectifs seront de 13 897 \$, 10 957 \$ et 6 146 \$, taxes en sus. La limite de kilométrage annuelle est de 20 000 km, les frais pour chaque kilomètre excédentaire étant de 12 cents. Un acompte, un échange et/ou un dépôt de sécurité peuvent être exigés. D'autres options de location sont disponibles. *‡ L'immatriculation, l'assurance, les frais liés à l'inscription au Registre des droits personnels et réels mobiliers/PPSA, les frais d'administration, les droits, les taxes environnementales et les autres taxes ne sont pas incluses. *‡ Les détaillants peuvent fixer un prix ou des mensualités moindres. L'offre s'applique uniquement aux véhicules livrés au plus tard le 31 mars 2004. Offres sujettes à modification sans préavis. Une commande ou un échange de véhicules entre détaillants peut être nécessaire. Cette offre s'applique uniquement aux clients au détail admissibles. Cette offre est d'une durée limitée et ne peut, dans certains cas, être combinée à d'autres offres. Voyez votre détaillant participant pour les conditions et les détails.